

ESPACE de libertés

Mensuel du Centre d'Action Laïque / SEPTEMBRE 2019 / N°481

Éditeur responsable : Jean De Bruecker - CP 236 Campus de la Plaine ULB - Bid de la Plaine, 1050 Bruxelles - Bureau de dépôt : Bruxelles / P 204036 - Mensuel - 2 € - ne paraît pas en juillet-août

Dossier
SOS santé

Grand entretien avec
Amin Maalouf

**Urgent ! Résister
à Bolsonaro**



3 Édito

De la pioche et du jardin.

SANDRA EVRARD

4 Quoi ?!

6 Grand entretien

Témoin d'une civilisation mourante.

L'écrivain franco-libanais Amin Maalouf en appelle à la lucidité pour éviter le naufrage imminent. CATHERINE HAXHE

10 Dossier SOS santé

Mise à mal par les politiques d'austérité, la sécurité sociale ne vit pas très bien ses 75 ans. Elle aurait même grand besoin qu'on la soigne. Pratiques, honoraires, traitements, relations médecins/patient.e.s, les symptômes alarmistes sont nombreux. Et si la panacée était la solidarité ?



46 Libres ensemble

46 Si la genèse du CAL m'était contée.

Plongée au cœur de la fédération des associations laïques et dans les souvenirs d'un ancien président: Georges Liénard.

ANNE CUGNON

51 La détention à petite échelle.

Ne dites plus prison, mais maison!

Ou le début de la fin d'un système carcéral déshumanisé ?

JULIE PAPAZOGLOU

54 Urgent ! Résister à Bolsonaro.

Avec un président d'extrême droite, le Brésil a plus que jamais besoin de militantes comme Djamila Ribeiro.

CATHERINE CALICO

58 International

60 Cours de religions: Hambourg comme modèle ?

Pour ce cours qui rassemble toutes les confessions, mention très bien et belle évolution !

CHRISTOPHE BOURDOISEAU

64 Québec: le choix de la laïcité.

La plus francophile des provinces canadiennes marque officiellement sa rupture avec le multiculturalisme fédéral nord-américain.

JEAN-FRANÇOIS GRÉGOIRE

67 Du jasmin et des urnes.

L'ombre d'Ennada plane. À l'approche des élections, la démocratie reste un défi en Tunisie. VINCIANE COLSON

70 Culture

72 La peinture des sentiments.

On se fait une toile ? Avec le «Portrait de la jeune fille en feu» de Céline Sciamma, le saphisme s'enflamme.

SIGRID DESCAMPS

75 De la beauté terrible du monde.

Dans la prose de Sarah Chiche aussi, l'atmosphère est brûlante. Engluée dans les ténèbres, l'histoire se répète. PIERRE JASSOGNE

78 Des idées et des mots

80 Coup de pholie

On a soif d'idéal ?

MILADY RENOIR

De la pioche et du jardin

Depuis quelques jours, les festivités se sont emparées ici et là de Berlin. Quoi de neuf, me direz-vous ? La capitale « à l'esprit punk » est réputée depuis long-temps pour sa dynamique festive. Certes, mais les 30 ans de la chute d'un mur, cela se fête !

D'autant plus lorsque cette satanée tendance à en construire de nouveaux refait furieusement surface. Qui a dit « Plus jamais ça » ? La chute du mur de Berlin, pour celles et ceux qui l'ont vécu, c'était l'impensable. Une nouvelle ère, installée après une effroyable guerre, dont on n'imaginait pas la fin. Un monde figé autour de deux dogmes monolithiques. Et pourtant, il aura « suffi » de quelques coups de pioche pour changer le cours de l'histoire. Et c'est précisément ce que nous pouvons espérer aujourd'hui : des coups de pioche là où s'installe – ostentatoirement par des murs, mais plus insidieusement dans les esprits – le rejet de l'autre, la fermeture à la différence... la peur. Organisée et instrumentalisée.

La multiplication des autocrates aux manettes de différents gouvernements de la planète et les relents de peste brune débordent tristement au-delà des seules sphères décisionnelles. Ces mauvais exemples s'imprègnent chaque fois plus chez certains citoyens qui se sentent investis d'une mission de « purification ethnique », en se basant sur les discours répétés de risque de « grand remplacement » de leur propre culture par celles des immigrés. Alors, certains sortent kalachnikov à la main, comme dans un jeu vidéo, pour éliminer ceux-là mêmes que leurs dirigeants accusent à tour de bras de tous les maux. Nouvelle-Zélande, États-Unis, Norvège, *who's next ?* D'autres se sentent pousser une verve qui se déverse par flots de haine sur des réseaux sociaux, réceptacle médiatique et malodorant d'une pensée, d'un mépris de l'autre et de sa vie, qui se répand sans vergogne. Mon président le fait bien, pourquoi pas moi ? !

À quand un *#balance ton mur* ? Ces fameux coups de pioches, nous en avons drastiquement besoin aujourd'hui, plus que jamais. À Rio, Washington, Budapest, Rome, Vienne, et espérons-le, peut-être pas Bruxelles ? Alors, piochons nos murs et cultivons nos jardins communs, à la lueur du flambeau. 

Opinion

J'ai (encore) climat!

Une nouvelle grève pour «sauver le climat» s'annonce en Belgique en ce mois de septembre, mais aussi ailleurs sur la planète. Les jeunes se sont fort mobilisés, mais la société civile en fait-elle assez? Nous avons posé la question à Valérie Del Re, directrice de Greenpeace.

«Il est normal d'être déçu qu'après autant de mobilisation ces derniers mois, il n'y ait pas encore de résultat visible ou concret, tel qu'une loi climat par exemple. Mais c'est important de rappeler les changements observés depuis un an et plus particulièrement depuis la mobilisation de près de 75 000 personnes le 2 décembre 2018 et le travail effectué de concert par les 70 associations issues de la société civile belge, réunies dans la coalition climat. Auparavant, nous pensions qu'il serait formidable que le changement climatique soit mis à l'agenda des programmes électoraux, c'était un souhait ambitieux. Et cela s'est produit! Il y a eu un déclic, particulièrement dans l'esprit de la population. Nous avons donc parcouru un bon bout de chemin, mais nous n'y sommes pas encore! Et les marches peuvent contribuer à cela. Selon certaines théories analysant les changements historiques, on postule que si 10% de la population est convaincue, cela permet d'implémenter un changement. D'autres théories estiment que dès que 3,5% de la population descend dans la rue, cela peut renverser une dictature. Et en marketing, on projette que dès que 14% de personnes consomment un nouveau produit (les *early adopters*), ils peuvent entraîner une masse critique de consommateurs. Il faut donc aujourd'hui convaincre qu'il s'agit d'un enjeu qui concerne tout le monde. Car il ne s'agit pas d'un problème qui relève de la gauche ou de la droite, ce n'est pas d'ordre idéologique, mais de l'avenir de notre planète qu'il s'agit. Même si l'on note un progrès, l'action de nos gouvernements à ce sujet n'est pas assez ambitieuse pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris. Nous devons aussi réussir à unir les efforts qui doivent être consentis par les sphères politiques, des entreprises, individuelles et de la société civile. Il faut édifier des ponts entre les différents acteurs. Pour cela, le premier objectif consiste à arrêter de recourir aux énergies fossiles. Le Danemark est un bon exemple à suivre: le pays devrait



être carbone neutre d'ici 2025, car ils ont commencé à décarboniser toutes leurs activités. Au niveau individuel, selon une étude de l'Université d'Oxford, l'impact le plus important est de réduire sa consommation de viande, en devenant par exemple flexitarien, c'est-à-dire en ne consommant de la viande qu'une à deux fois par semaine. Et ensuite de se tourner davantage vers les transports en commun. Mais évidemment, les efforts de type individuel ne constituent que 25% du ratio de réduction des émissions. Il faut donc absolument se focaliser sur les actions collectives et publiques, en décarbonisant l'agriculture et l'industrie, en investissant dans les transports en commun. Raison pour laquelle le levier politique est crucial afin de créer un cadre permettant d'atteindre ces objectifs.» (se)

Transgenres : sens dessus dessous

La nouvelle a été accueillie avec soulagement par les associations de défense des droits des personnes transgenres : dans la classification internationale des maladies (CIM-11) adoptée fin mai dernier par l'Organisation mondiale de la Santé, l'incongruence de genre a officiellement été retirée de la liste des maladies mentales et déplacée dans un nouveau chapitre consacré à la santé sexuelle. Quasiment au même moment, le Vatican publiait un texte destiné aux établissements d'enseignement catholique intitulé « Il les créa homme et femme ». Le ministère de l'Éducation du Saint-Siège se serait-il plongé corps et âme dans l'épineuse question transgenre ? Grand Dieu, non ! Puisqu'il s'agit ici de « contrer l'idéologie, généralement appelée genre qui nie la différence naturelle entre un homme et une femme » alors que c'est « de son sexe » que « la personne humaine tire les caractéristiques qui, sur le plan biologique, psychologique et spirituel, font d'elle un homme ou une femme ». Une vision rétrograde d'assignation, aux antipodes de l'évolution progressiste de la médecine. Le Vatican ou comment tenter, en 2019, de vaincre la science par les ténèbres, à l'école. (ad)

Reconnaissance carcérale

Développer l'autonomie, la citoyenneté, l'esprit critique, la valorisation et le mieux-être des personnes détenues : tels sont les objectifs de l'assistance morale en prison. Des missions qui s'inscrivent,

entre autres, dans la lutte contre la radicalisation, selon la commission d'enquête parlementaire sur l'amélioration de l'accompagnement religieux et non confessionnel en prison. Ainsi apprenions-nous début 2019 que le Conseil des ministres venait d'approver un arrêté royal octroyant un statut complet aux conseillers moraux, islamiques et aux aumôniers catholiques, protestants et orthodoxes employés au sein des prisons. Le but : attirer davantage de diplômés, au moins titulaires d'un baccalauréat, dans ces fonctions essentielles. Sur la base d'une revalorisation financière effective depuis le 1^{er} juillet dernier, le but est d'améliorer la qualité de l'offre de soutien moral et religieux. Ainsi les neuf conseillers moraux rémunérés qui travaillent à temps plein ont vu leur salaire augmenter, ce dont se réjouit la Fondation pour l'assistance morale aux détenus (FAMD). Pour rappel, l'intervention d'un conseiller ou d'un aumônier en prison se fait uniquement sur demande du détenu, qu'il soit radicalisé ou non. (ad)

Un océan de misogynie

Celles et ceux qui voyaient encore en lui un « océan de sagesse » se sont pris une sacrée claque suite à l'interview du Dalaï-Lama diffusée sur les ondes anglaises cet été. L'autoproclamé fervent défenseur des droits des femmes qu'il considère comme ayant « biologiquement parlant [...] », plus de potentiel pour développer de l'affection ou de l'amour pour autrui » et par conséquent pouvant « exercer une meilleure influence sur la société », avait déjà déclaré en 2015 que si une femme devait lui succéder, elle devrait être « plus attrayante [que lui] sinon les gens ne voudront pas la regarder ». Au journaliste de la BBC qui lui tendait le micro, il a déclaré que « la beauté extérieure comptait autant que la beauté intérieure et que par conséquent, les femmes ne devaient pas sortir sans maquillage ». Tenzin Gyatso a décidément l'art d'en remettre une couche à la truelle ! Mais nous n'aurions pas bien interprété ce trait d'espèglerie maladroitement traduit du tibétain, tente de s'excuser son bureau. Une polémique résumée avec brio par un twitto : « Ce petit pincement au cœur quand tu découvres qu'un Dalaï-Lama est en réalité une plante en pot. » Pour l'espèce, on hésite entre la langue de belle-mère ou le phallus du titan. (ad)

Témoin d'une civilisation mourante

Connu pour « Léon l'Africain » et « Samarcande », écrivain et journaliste préoccupé par son époque, Amin Maalouf est aussi visionnaire. Depuis plus de vingt ans, il pose un regard franc et peu complaisant sur nos sociétés, avec une certaine expertise prémonitoire de l'évolution de nos civilisations.

Propos recueillis par Catherine Haxhe
Journaliste

En 1998, l'écrivain dissertait sur *Les Identités meurtrières*. Il y a dix ans, il prédisait *Le Dérèglement du monde*; aujourd'hui, il nous annonce *Le Naufrage des civilisations*. Le grand écrivain nous emporte dans son Liban natal où les racines familiales se confondent avec un idéal levantin: « Je suis né en bonne santé dans les bras d'une civilisation mourante. » Ainsi débute l'épopée.

Né en 1949 à Beyrouth, vous avez passé le début de votre enfance en Égypte, patrie d'adoption de votre grand-père maternel. Votre mère est issue d'une famille francophone maronite, dont une branche provient d'Istanbul, ville hautement symbolique qui a nourri votre imaginaire. Pour couronner votre ouverture au monde et aux civilisations, votre père journaliste vous intéresse très tôt à l'actualité. Vous avez une expertise quasi prémonitoire sur nos civilisations depuis plusieurs décennies. Pouvez-vous nous expliquer quel était cet idéal levantin ? Est-ce dans ce berceau que l'on peut expliquer

une partie de la déroute du monde actuel ?

J'ai grandi effectivement dans des sociétés où il y avait une qualité de vie commune que j'ai très peu retrouvée plus tard. J'ai vécu principalement à Beyrouth, et dans un quartier où il y avait des gens qui venaient de partout, avec de multiples croyances et qui échangeaient véritablement les uns avec les autres, dans des rapports très égalitaires. Il y avait un véritable respect de la culture de l'autre et des idées d'autrui. J'ai l'impression que ce modèle aurait pu inspirer d'autres régions du monde. En réalité, il s'est avéré extrêmement fragile : je l'ai vu assez rapidement se désintégrer. Il y a, dans d'autres pays, des communautés différentes qui vivent ensemble, mais je n'y ai jamais ressenti cette qualité de relations et de respect profond de la culture ou de la dignité de l'Autre.

Vous vous approchez d'une certaine idée de la laïcité quand vous dites



L'écrivain franco-libanais a reçu le prix Goncourt en 1993 pour « Le Rocher de Tanios ».

qu'aujourd'hui, le refus de reconnaître l'existence des différentes communautés religieuses ou linguistiques n'a pas pour conséquence de renforcer l'égalité, mais au contraire de creuser, d'exclure et de marginaliser ?

Je dirais qu'il n'y a pas de recette absolue pour toutes les sociétés. L'idée qui a présidé à la création du Liban était de reconnaître l'existence de toutes les communautés, même celles qui constituent 1 % de la population. Et en soi, c'était une excellente chose puisque dans d'autres pays de la région, on ne reconnaissait pas l'existence de communautés, parfois présentes depuis des millénaires. Le problème, c'est qu'au Liban, on a donné beau-

coup trop de poids aux communautés religieuses. On leur a confié, par exemple, tout ce qui relève de l'état civil. À mon avis, cela a plombé l'évolution de la société. On a investi les communautés religieuses et leurs dirigeants d'une partie de la souveraineté du pays. Et de ce fait, chaque communauté s'est cherchée un protecteur à l'étranger. On a ainsi vu des conflits entre des puissances qui étaient arrivées sur le sol libanais à la demande de factions locales.

Comment est-on passé, comme vous le dites dans votre livre, d'un monde gouverné par le Dr Jekyll à un autre dirigé par M. Hyde ? Comment est-ce que des peuples qui ont rêvé et partagé les mêmes mythes, les mêmes



© Sandra Evrard

Selon Amin Maalouf, on peut rester fidèle à nos valeurs sans se sentir menacé.e.s par les valeurs d'autrui.

ambitions, sont devenus des foules arrogantes, violentes et désespérées ?

C'est évidemment un long processus. J'insiste beaucoup sur les changements qu'il y a eu et qu'il y aura dans cette partie du monde. L'idée qui prévaut aujourd'hui un peu partout, c'est que cette région ne bougera jamais, que les sociétés sont immuables, que c'est sans espoir. Ma vision des choses est tout autre : je me dis que si cela a bougé ces dernières décennies, même dans un sens qui n'est pas celui que je souhaitais, cela veut dire qu'elles ne

sont pas totalement immuables et que rien n'interdit qu'elles puissent bouger dans une autre direction. Je continue à penser que l'aspiration profonde des populations n'est pas d'aller vers plus d'intolérance, plus de violence et de radicalisme, mais au contraire, c'est une aspiration qui rejoint celle de tous les peuples de la Terre : vivre mieux, dans la dignité, dans des sociétés libres.

Pour expliquer les clés du changement, du naufrage, vous évoquez deux gros événements du XX^e siècle, le premier est la guerre israélo-arabe de juin 1967, la fameuse guerre des Six Jours. Le désespoir arabe serait-il né à ce moment-là et aurait-il influencé tout ce qu'on connaît aujourd'hui d'extrémisme religieux ?

On ne peut pas réduire une évolution aussi importante à un facteur, mais un évènement me semble déterminant : c'est la défaite arabe de 1967, la guerre des Six Jours qui s'est passée en réalité sur une journée... Le 5 juin 1967, tout était déjà joué. Et la défaite de Nasser, qui était porteur de tellement d'espoirs dans la région, a signifié celle de tout le mouvement nationaliste arabe qui ne s'est jamais relevé de cette journée d'humiliation militaire. Le monde arabe n'a jamais retrouvé le souffle, l'espoir, qu'il avait à ce moment-là. Il a été littéralement assommé. Je me souviens de ces évènements, j'avais 18 ans à l'époque, je me rappelle des années qui ont suivi : on a assisté depuis à la disparition du nationalisme arabe, suivi par celle de tous les mouvements de

gauche dans la région et à la montée d'une autre idéologie qui est devenue dominante... La région a changé, le nationalisme fondé sur la langue ou l'ethnie a disparu, remplacé par un nationalisme fondé sur la religion.

En quoi l'année 1979 est-elle l'année du «grand retournement», deuxième évènement clé selon vous?

En février 1979, l'arrivée de Khomeini au pouvoir correspond au début d'un mouvement qui va s'étendre dans beaucoup d'autres pays et avoir des répercussions sur la planète entière. Trois mois plus tard, en mai 1979, c'est l'arrivée au pouvoir de Margaret Thatcher au Royaume-Uni, avec une nouvelle manière de gouverner. Elle rompt avec le capitalisme social qui voulait concurrencer le communisme: c'est la fin du social, des droits des travailleurs. Elle dit: nous allons faire une politique de capitalisme cohérent, sans complexe. Elle a réussi à instaurer cette norme dans le monde entier. Cette année-là a été marquée à la fois par la montée des affirmations identitaires qui culminent avec la révolution iranienne et par la montée d'une nouvelle manière de gouverner: deux événements majeurs qui conditionnent le monde où nous sommes, entre tensions identitaires et sociales, avec énormément de personnes qui ont le sentiment d'être persécutées ou laissées de côté.

Vous citez également dans votre livre Antoine de Rivarol: «Les empires les plus civilisés seront toujours aussi près de la barbarie que le

fer le plus poli l'est de la rouille. Les nations, comme les métaux, n'ont de brillant que les surfaces.» C'est évidemment une belle leçon pour l'avenir. C'est pour ça que vous avez écrit ce livre?

Il ne faut rien prendre pour acquis. Il ne faut pas s'imaginer que parce qu'on a évolué dans une direction, les problèmes vont se résoudre tout seul... Non! Parfois, l'humanité passe par des périodes délicates, difficiles, et il n'est pas certain qu'il y aura une intervention providentielle pour résoudre les problèmes. Il faut avancer les yeux ouverts. La lucidité est, je pense, la qualité la plus nécessaire dans le monde d'aujourd'hui. Nous devons voir le monde tel qu'il est et réfléchir à des solutions.

Avez-vous sur vous le petit bristol que vous dites ne jamais quitter?

Oui, je l'ai. C'est un vers d'un poète arabe d'Espagne, qui a vécu au XII^e siècle, et qui permet de garder à l'esprit que dans cette civilisation, il y a une aspiration humaniste profonde. Et probablement qu'un jour, on reviendra à cette aspiration. Cela dit: «Si je suis fait d'argile, le monde entier est mon pays et toutes les créatures sont mes proches.»

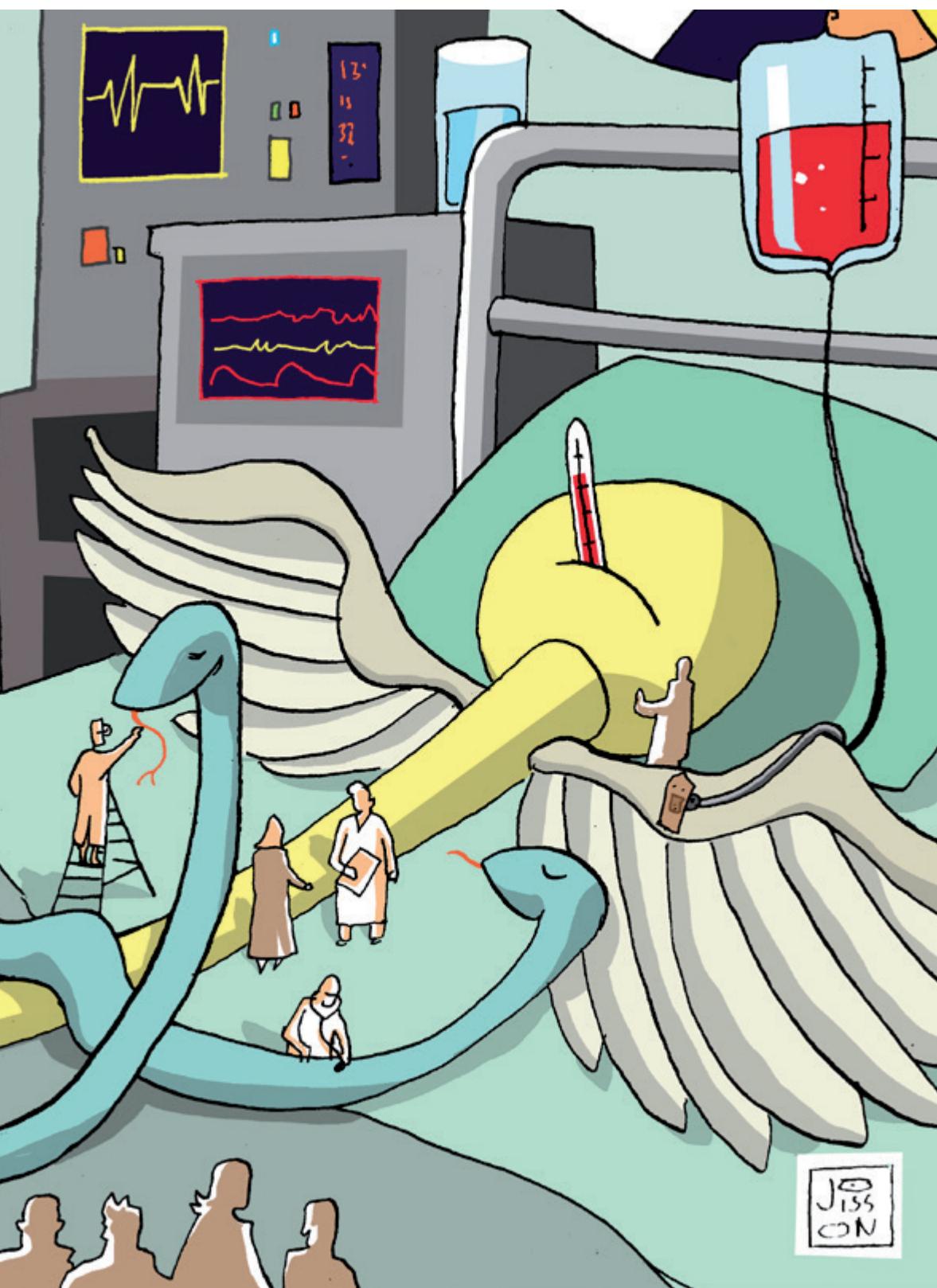


Retrouvez l'intégralité de l'entretien avec Amin Maalouf dans l'émission

TV qui sera diffusée le 8 septembre à 9h20 sur la une et sur www.libresensemble.be.

SOS santé





La sécurité sociale, ce fameux filet qui permet notamment aux plus précarisés – mais pas seulement – de bénéficier de l’assurance maladie, des allocations de chômage ou de la pension, souffle ses 75 bougies. Né au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, ce système basé sur la solidarité constitue le pilier de l’État-providence caractéristique d’une partie du nord de l’Europe. Un modèle aujourd’hui affaibli par les restrictions budgétaires (2,1 milliards d’économies ont été réalisées entre 2015 et 2019), les politiques d’austérité, voire une moindre appétence pour le système lui-même. Chiffre inquiétant : une récente étude de Solidaris révèle que quatre personnes sur dix renoncent à des soins de santé pour des raisons financières en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Bilan : depuis 2011, le nombre de personnes qui n’ont pas accès aux soins de santé a doublé en Belgique, ce qui a d’ailleurs permis à la Commission européenne de qualifier notre plat pays de champion de l’inégalité à ce sujet. La solidarité est clairement malmenée, à différents étages de notre société. C’est cependant oublier que même pour les plus nantis, il est de l’intérêt général de conserver ces piliers sur lesquels nos sociétés contemporaines ont pu s’appuyer pour prospérer. Et se libérer des contraintes primaires sans lesquelles les individus peuvent difficilement s’émanciper. (se)

L'assurance maladie universelle: une urgence sociétale

Le 1^{er} janvier 2008, les «petits risques» des indépendants étaient intégrés dans l'assurance maladie obligatoire. Chaque travailleur et ses ayants droit bénéficiait désormais d'une même couverture des coûts des soins de santé par la sécurité sociale, indépendamment de son statut professionnel. Près de dix ans plus tard, qu'en est-il de l'assurance maladie universelle?

Par Jean-Pascal Labille
Secrétaire général de Solidaris

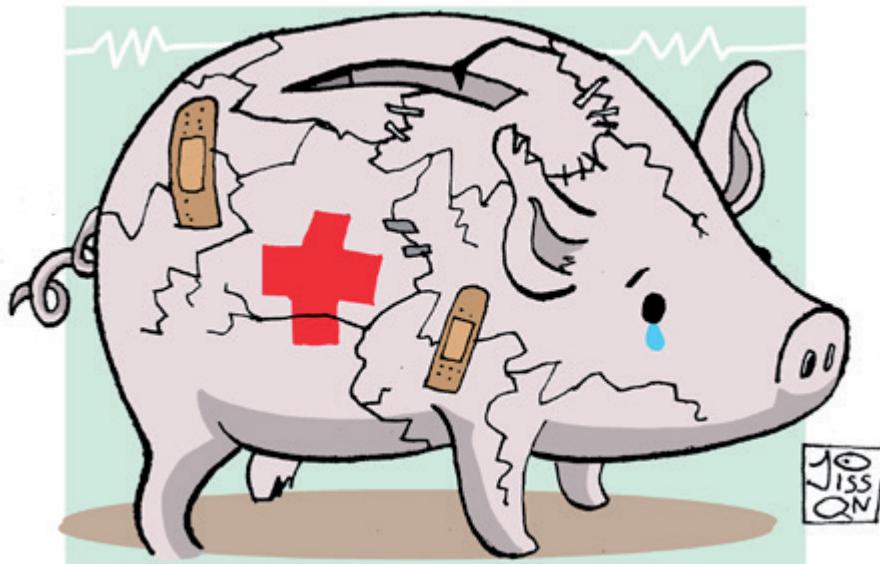
Quelques chiffres tout d'abord pour situer les enjeux économiques et budgétaires. Au cours des cinquante dernières années, le poids du secteur de la santé dans notre richesse nationale a plus que doublé, passant de 4,7% en 1970 à quelque 10% en 2017¹. Cette évolution n'est pas spécifique à la Belgique: les pays européens ont connu une évolution tout à fait comparable passant de 5% à 9,6% sur la même période². Cette évolution illustre la volonté qui a prévalu dans les sociétés d'Europe occidentale d'investir le secteur de la santé pour répondre aux besoins découlant du vieillissement et de soutenir le développement de l'offre et des techniques médicales pour assurer la qualité des soins. Ces pays ont également en commun le large consensus sociétal en faveur d'un financement solidaire des coûts des soins de santé. En Belgique, quelque 79% de ces dépenses sont ainsi financés par les deniers publics, un chiffre comparable

aux 80% observés en moyenne dans les pays de l'Europe des Quinze.

Mais depuis la crise de la dette privée en 2008, qui s'est transformée début de la décennie en crise de la dette publique, on a assisté à un revirement des décideurs politiques: la priorité n'est plus à l'investissement dans la santé mais à la maîtrise de la croissance des dépenses de soins de santé dans un objectif de réduction du déficit public. Quand on analyse l'évolution des investissements et des économies nettes dans l'assurance maladie fédérale, c'est-à-dire la différence positive entre les moyens octroyés pour financer de nouvelles initiatives en assurance maladie et les économies réalisées, le constat est évident. Entre 2007 et 2010, des moyens importants ont encore été investis dans l'assurance maladie, notamment pour améliorer l'accessibilité financière aux soins de santé. Relevons en particulier l'intégration des petits risques indépen-

1 *OECD Health Statistics, Eurostat Database, WHO Global Health Expenditure Database*.

2 Moyenne au sein de l'Europe des Vingt-huit.



dants dans l'assurance en 2008, l'extension du statut BIM (bénéficiaires de l'intervention majorée) aux familles monoparentales et aux chômeurs de longues durées, le Maf (maximum à facturer) pour les maladies chroniques, la gratuité des soins dentaires préventifs pour les enfants et les BIM, le plan cancer et le plan maladies chroniques. Mais depuis le début de la décennie, l'assurance maladie est entrée dans une période de restrictions budgétaires, amplifiée au cours de la dernière législature. Ainsi, pour respecter la norme de croissance du budget réduite de 3 % à 1,5 %, quelque 2,1 milliards d'économies auront été réalisées entre 2015 et 2019, soit l'équivalent des remboursements annuels par l'assurance maladie des consultations et visites de médecins généralistes et spécialistes.

L'échec de la politique d'austérité

Relevons d'emblée que cette politique d'austérité budgétaire sans précédent n'aura pas réussi à brider la croissance

des dépenses de soins de santé. En effet, selon les dernières perspectives économiques du Bureau fédéral du Plan³, «les déterminants structurels endogènes des dépenses de soins de santé (prévalence des maladies chroniques, vieillissement de la population, facteurs socioéconomiques, évolution de la pratique médicale et progrès technologique médical) conduisent à une croissance moyenne de ces dépenses de 2,5 %, soit nettement au-dessus de la norme de 1,5 %».

Si les restrictions budgétaires en assurance maladie n'ont pas permis d'infléchir l'augmentation des dépenses de santé, cela signifie que ce sont les patients qui ont payé la note. Ainsi en est-il de la diminution du remboursement par l'assurance maladie de certains soins courants, comme les antibiotiques. Une récente étude de la Mutualité chrétienne a ainsi démontré que l'économie de 2 millions d'euros réalisée par l'assurance maladie suite à cette mesure avait été intégralement supportée par les

³ «Perspectives économiques 2019-2024», Bureau fédéral du Plan, juin 2019.

patients car le volume de prescription est resté inchangé. Mais la politique d'austérité en assurance maladie a surtout entraîné une augmentation du nombre de prestataires de soins déconventionnés et une forte progression des suppléments d'honoraires. Aujourd'hui en Belgique, les suppléments d'honoraires facturés par les médecins, les dentistes et les kinésithérapeutes atteignent quelque 900 millions d'euros.

La Belgique, championne de l'inégalité d'accès aux soins

Cette fragilisation de l'assurance maladie universelle n'est pas sans conséquences sur le bien-être de la population. En particulier, les «signaux d'alarme» se multiplient quant aux implications sur l'accès aux soins et sur la santé des populations plus fragiles. Selon un récent bilan de la Commission européenne, la Belgique est le pays où l'inégalité d'accès aux soins entre les hauts et les bas revenus est la plus marquée⁴. Depuis 2011, le nombre de personnes n'ayant pas accès aux soins de santé a doublé parmi les personnes ayant des faibles revenus ou les peu qualifiés. Ce constat est confirmé par le récent rapport sur les performances du système de soins de santé belge du Centre fédéral d'expertise en soins de santé⁵: ce dernier relève que les besoins non satisfaits autodéclarés en soins médicaux pour des raisons financières sont plus élevés en Belgique que dans les autres pays de l'Europe des Quinze. La dernière enquête de Solidaris montre que le phénomène de report de soins pour raisons financières touche une part de plus en plus importante de la classe moyenne.

Et une récente étude du Bureau fédéral du Plan⁶ a relevé que la détérioration du bien-être des personnes à revenu moyen entre 2016 et 2017 s'explique surtout par la dégradation de leur santé.

Pour lutter contre les inégalités sociales de santé, restaurer la sécurité tarifaire des patients et garantir l'accès aux soins essentiels et de qualité, il est aujourd'hui prioritaire de réinvestir dans l'assurance maladie universelle. Ceci est souhaitable pour garantir le bien-être de la population à l'heure où les enquêtes d'opinion nous rappellent que la santé reste, avec l'emploi, la principale préoccupation des citoyens belges.

Plutôt que de vouloir brider à tout prix la croissance des dépenses de santé avec une approche purement budgétaire, l'attention politique doit se focaliser davantage sur une meilleure répartition des moyens de l'assurance maladie. Car l'essentiel est que chaque euro investi par la collectivité améliore les résultats en matière d'accessibilité et de qualité des soins de santé. C'est pourquoi l'investissement dans l'assurance maladie universelle doit nécessairement s'accompagner de réformes pour que notre système social de santé soit en mesure de relever quatre principaux défis: lever tout obstacle financier aux soins de base en première ligne pour contrer le report de soins qui engendre finalement plus de dépenses de soins de santé en deuxième ligne, développer une offre de services socio-sanitaires intégrée répondant aux besoins des personnes âgées et des malades chroniques tout au long du trajet de soins et du parcours de vie, réformer notre secteur hospitalier en s'appuyant sur une

4 European Social Policy Network (ESPN), «The thematic Report on Inequalities in access to healthcare: Belgium 2018», juin 2018.

5 «Performance du système de santé belge. Rapport 2019», KCE Reports 313B, 2019.

6 «Inégalités de bien-être en Belgique. Construction de onze indicateurs composites pour mesurer le bien-être de différentes catégories de la population», Bureau fédéral du Plan, février 2019.

vision partagée de l'hôpital du futur à l'intersection du réseau socio-sanitaire ambulatoire et du réseau clinique, et mettre en concordance les innovations thérapeutiques et leurs prix aux besoins sociétaux.

La prochaine législature s'ouvrira dans un contexte économique et

budgétaire difficile. Les gouvernements, à tous les niveaux de pouvoir, seront dès lors confrontés à des arbitrages essentiels. Il sera primordial d'identifier les vrais défis de notre système de soins de santé afin d'y apporter les réponses politiques cohérentes susceptibles d'améliorer le bien-être de la population. 

La santé en Belgique côté chiffres*

En 2018, la Belgique a consacré 28,9 % de son PIB à son système de sécurité sociale (assurance maladie, allocation de chômage, pensions...). Ce ratio nous positionne en deuxième place du classement des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui consacrent le plus gros pourcentage de leur budget aux dépenses de protection sociale.

- 69,3 % des Belges francophones estiment que globalement le système de soins de santé est bien adapté à leur situation (76,2 % en 2015).
- 71,7 % trouvent que le système de santé en Belgique est d'excellente qualité (77,7 % en 2015).
- 81,5 % estiment qu'il y a suffisamment de structures hospitalières dans leur région (80,8 % en 2015).
- 70,6 % estiment qu'il y a suffisamment de professionnels de la santé dans leur région (72,3 % en 2015)

Mais...

- 69,4 % pensent que la qualité des soins est actuellement menacée pour des raisons de coûts (67,8 % en 2015).

- 48,6 % sont vraiment inquiets de la place de plus en plus importante que prennent les dépenses de médicaments dans leur budget (45,2 % en 2015).
- 78,4 % estiment qu'il y a vraiment trop de temps d'attente pour avoir un rendez-vous chez un spécialiste (75,3 % en 2015).
- 59,9 % pensent qu'il y a vraiment trop de temps d'attente pour être admis à l'hôpital (51,4 % en 2015).

En règle générale, chaque item est jugé plus négativement en 2018 qu'en 2015. Si certains pensent qu'il est exagéré de dire que, souvent porté aux nues, le système de santé belge est en déliquescence, il est tout autant difficile de ne pas concéder qu'il est en sérieuse perte de vitesse. En fin de compte, ce sont 39,8 % (+ 4 points sur 4 ans) de Belges qui ont dû renoncer à au moins un soin au sein de la liste établie et en moyenne 1,22 soin (+ 31 % sur 4 ans) par personne.

* UNMS - Institut Solidaris - Service Études Solidaris, «Enquête Solidaris: le report des soins de santé. Renoncement aux soins de santé pour des raisons financières», mai 2019.

Le patient, ce bien nommé

Dans un avenir proche, il faudra faire preuve de davantage de patience pour disposer de soins corrects, estime-t-on dans le secteur de la santé. Pour Maggie De Block, la réorganisation du paysage hospitalier en réseaux serait, au contraire, synonyme de qualité.

Par Achille Verne
Journaliste

Quelle santé publique nous sera réservée demain, lorsque de rationalisations en modernisations, chaque acte médical sera comptabilisé? Cette question se fait pressante. Elle inspire jusqu'au Forum mondial de la Sécurité sociale qui se déroulera en Belgique du 14 au 18 octobre prochain, avec pour thème «Protéger la population dans un monde en constante évolution». Plus d'un millier de professionnels de la sécurité sociale et de décideurs politiques seront présents à un moment où, faut-il le rappeler, on fête le 75^e anniversaire du système de sécurité sociale belge. La huitième merveille du monde, a-t-on parfois entendu.

Mais les temps changent. Réformes, coupes claires, mises au pas de certains établissements... peuvent être synonymes de soins moins accessibles ou moins qualitatifs pour le patient, indiquent les mutuelles et les associations de malades. Les gouvernements successifs se sont bien sûr attachés à démontrer que cette perception est erronée. Cet hiver, la ministre de la Santé Maggie De Block a, par

exemple, dégagé 22,5 millions d'euros afin de permettre à quelque 120 000 patients souffrant de dépression, de dépendance à l'alcool ou d'angoisse de se faire suivre par un psychologue à prix avantageux, l'État prenant le reste à sa charge.

Mais d'autres chiffres sont beaucoup moins optimistes. En juin dernier, les syndicats CSC, FGTB et CGSLB estimaient que le déficit de la Sécu grimperait jusqu'à 6,3 milliards d'euros d'ici 2024. Un montant qui «ne tient pas compte du dépassement de la norme de croissance de 1,5 % du budget des soins de santé estimé à 340 millions d'euros en 2020». Les syndicats appelaient le prochain gouvernement à «revoir la loi de réforme du financement de la sécurité sociale qui ne garantit actuellement pas un financement stable de la Sécu» et à «veiller à prolonger la dotation d'équilibre».

Remodeler le paysage hospitalier

Dans un contexte budgétaire difficile, Maggie De Block a cherché à contrô-

ler les coûts – un plan d'économies de 900 millions d'euros dans les soins de santé a été lancé en 2016 – mais aussi à réorganiser le paysage hospitalier et le financement des hôpitaux. «Créer des réseaux hospitaliers permettra de répondre efficacement aux nouveaux besoins des patients et à l'évolution des technologies médicales et des traitements. Tandis qu'un nouveau système permettra de financer correctement les soins qui varient peu d'un patient à l'autre en fixant des montants identiques dans tous les hôpitaux concernés», peut-on lire sur le site de l'Inami. Vingt-cinq réseaux d'hôpitaux (treize en Flandre, huit en Wallonie et quatre à Bruxelles) seront ainsi amenés à travailler ensemble.

Chaque type de soin doit être disponible dans un réseau, mais chacun des hôpitaux dudit réseau ne doit pas nécessairement offrir chaque type de soin. Quant aux prestations plus spécialisées, comme le traitement de cancers complexes ou la chirurgie cardiaque, elles ne seront pas disponibles partout. Les réseaux qui ne pourront pas les proposer devront conclure des accords de coopération avec des hôpitaux de référence éventuellement situés en dehors de leur zone d'influence.

La réforme du paysage hospitalier se trouve dans l'accord de gouvernement du 11 octobre 2014. Promis-juré, assure le gouvernement sortant, elle fera la part belle au patient dont les besoins constituent le point de départ du chantier ainsi entrepris. Les réseaux qui seront créés avec des hôpitaux de base, de référence et universitaires, iront vers davantage d'effica-

cité. Ils serviront mieux la patientèle via «un tout nouveau système pour un financement correct de soins justifiés» et «de qualité». Voilà pour la communication officielle. En face, les avis sont pour le moins partagés.

Pour Jean Hermesse, le patron de la Mutualité chrétienne, cette mesure va dans le bon sens: «C'est une tendance qui permet d'organiser les soins pour une population. C'est véritablement une vision de santé publique. C'est une évolution qui n'est pas évidente, puisqu'il faut réunir des hôpitaux qui ont des cultures et des organisations différentes. Mais en fin de compte, c'est pour offrir un meilleur service à la population», analysait-il sur les ondes de la RTBF en juin dernier.

Au contraire, toute une partie du secteur de la santé rechigne et sonne l'alerte. À la veille des élections du 26 mai, la Fédération des maisons médicales avait dressé un bilan plutôt mitigé de l'évolution de la sécurité sociale, «devenue une variable d'ajustement budgétaire comme une autre». Elle dénonçait une absence de concertation avec le pan francophone dans le chef du fédéral, un budget toujours plus étiqueté et l'irruption d'une médecine à deux vitesses que l'entrée progressive d'acteurs privés dans le domaine de la santé ne ferait qu'encourager. La réforme du paysage hospitalier était en sus jugée comme allant à l'encontre des recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Dans un registre proche, Philippe Devos, le nouveau président de l'Absym, la principale association de méde-

cins, range d'un côté les hôpitaux qui, demain, pourront acquérir de nouvelles technologies faisant appel à l'intelligence artificielle (et accessibles principalement aux malades dotés d'une assurance privée), et de l'autre ceux qui n'auront plus que des techniques dépassées à offrir (aux moins favorisés). «Le vrai enjeu des soins du futur est d'abord technologique: être ou ne pas être accompagné de l'intelligence artificielle», confiait-il au *Soir* en juin dernier. «Déjà aujourd'hui, un logiciel acquis au CHC permet de jauger, mieux que le médecin tout seul, l'intérêt d'opérer un patient victime d'un AVC.»

L'expérience d'Iris

Parmi les réseaux hospitaliers créés ces dernières années, il y a notamment le bruxellois Iris qui a vu le jour en 1996. Plus de deux décennies de fonctionnement permettent de se faire une idée de

ce qui attend les hôpitaux du reste du pays. Pour Étienne Wéry, l'administrateur délégué d'Iris, il y a une vertu évidente à réunir dans un même réseau des hôpitaux en raison de la «cohérence que cela peut apporter, que ce soit en termes d'acquisitions d'appareils de haute technologie et de types de soins». En région rurale, les «réseaux devraient avoir une grande autonomie et pourraient à terme y gagner». Et le patient, dans tout ça? «Cette logique d'organisation devrait être favorable à ceux qui souffrent de pathologies rares. Elle peut devenir un gage de sécurité et de qualité pour ces patients.»

Mais, car il y a un mais, «le secteur craint que la réorganisation du paysage hospitalier ne cache de nouvelles économies budgétaires qui s'exprimeront par exemple par une diminution du nombre de lits et de services. Notamment dans les maternités et les d'ur-





gence». Alors que tout (la démographie qui va crescendo, l'augmentation du nombre de maladies chroniques, le vieillissement de la population, etc.) indique que les besoins vont exploser, imposer toujours davantage d'économies risque de plomber la qualité des soins donnés au patient. Le spectre d'une médecine à deux vitesses pointe ici aussi le bout de son nez.

Idéalement, pour Étienne Wéry, il faut réinvestir des moyens financiers dans certains services. De l'argent peut être trouvé en abaissant le remboursement de certains actes médicaux ou de certaines molécules. Il faudra aussi, poursuit le patron d'Iris, veiller à ce que le futur cadre législatif régional garantisse la pérennité de l'idée de service public dans les structures mixtes privé/public. «Afin que certaines valeurs restent protégées, à commencer par la capacité du patient à faire ses

choix, notamment en cas d'interruption volontaire de grossesse.»

Une santé publique digne de ce nom implique aussi qu'un nombre suffisant de médecins sortent chaque année des universités. Or, la limitation des numéros Inami conjuguée à un examen d'entrée des plus drastiques en médecine laisse à penser que l'histoire a pris un sens diamétralement différent. La pénurie est à craindre dans les prochaines années: «Sur le terrain, la concurrence entre hôpitaux est déjà exacerbée. Car il s'agit de compter dans ses équipes les meilleurs spécialistes. Le jeu de l'offre et de la demande se traduit par des rémunérations qui vont en augmentant. Qu'en sera-t-il demain lorsque le numerus clausus aura encore réduit le nombre de médecins?», s'inquiète Étienne Wéry.

Ici aussi, c'est le patient qui risque de payer la facture finale. 

Vers une médecine à deux vitesses

À l'hôpital, la chambre individuelle et ses suppléments d'honoraires sont devenus la norme. De plus en plus de patients se sentent donc contraints de souscrire à une assurance hospitalisation, au risque de ne pas pouvoir être soignés par le prestataire de leur choix.

Par Julie Luong
Journaliste

La Belgique est réputée comme ayant un des meilleurs systèmes de soins de santé au monde. Cependant, depuis plusieurs années, la pratique des suppléments d'honoraires, lors des consultations chez le spécialiste mais surtout lors d'une hospitalisation en chambre individuelle – les suppléments d'honoraires ne peuvent pas être pratiqués en chambre commune –, est en augmentation constante. «On se dirige vers une privatisation à l'américaine», explique Élodie Debrumetz de la Mutualité chrétienne (MC). «À la base, les suppléments se justifiaient par la nécessité de garantir une bonne rémunération des prestataires et la bonne santé financière des hôpitaux. Mais, d'un hôpital à l'autre, la pratique des suppléments est très différente. Certains y recourent et obtiennent en effet un bilan positif mais d'autres la pratiquent tout en ayant quand même un budget en déficit. Nous sommes face à un vrai problème de transparence puisqu'il est impossible de savoir ce qui va dans la poche des prestataires et ce qui va dans les caisses de l'hôpital.»

Sur la base des factures de ses affiliés, la MC a en revanche publié le top 5 des hôpitaux les plus chers en Wallonie et à Bruxelles, avec en tête de peloton le CHR Mons-Hainaut et les Cliniques de l'Europe à Bruxelles. «On observe une grande disparité selon les réalités socio-économiques de la patientèle. Le problème est que certains hôpitaux n'arrivent plus à recruter car des médecins refusent d'aller là où on ne leur permet pas de pratiquer des suppléments d'honoraires. Il y a des services entiers qui partent d'un hôpital à un autre pour cette raison! Cela met donc à mal tout le secteur.»

Des dérives croissantes

«Les données récoltées en 2010, 2015 et 2017 montrent que les suppléments d'honoraires ne sont pas une pratique nouvelle mais qu'ils augmentent de manière stable», confirme Françoise De Wolf, conseillère chez Solidaris. Il y a vingt ou trente ans, on avait encore des salles communes. Aujourd'hui, il n'y a presque plus de chambres à

Comme certains spécialistes exigent que leur patient prenne une chambre individuelle, il faut parfois «se rabattre» sur un autre prestataire de soins.

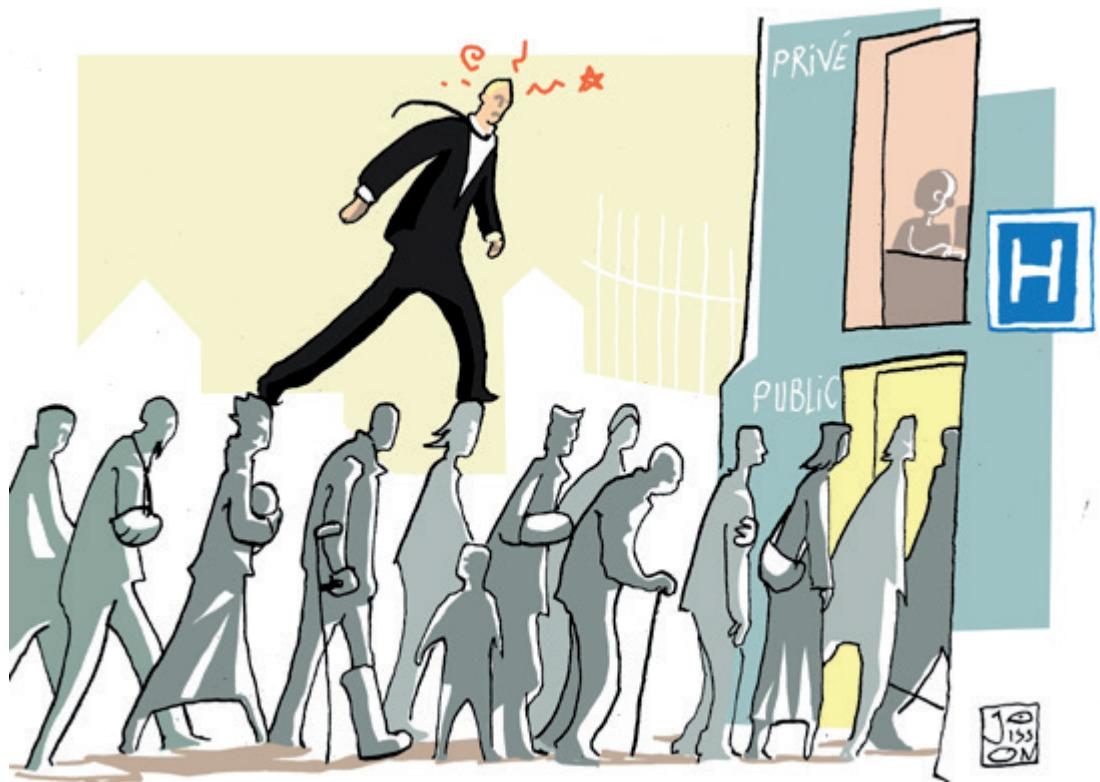
plus de deux lits. Et les hôpitaux qui se construisent prévoient quant à eux de plus en plus de chambres particulières.» Une évolution qui correspond à la fois à la demande d'intimité des patients mais aussi à des raisons médicales, en particulier à la volonté de réduire le risque d'infections nosocomiales. «Comme les séjours sont de plus en plus courts, la chambre particulière devient aussi plus accessible.» À condition de bénéficier d'une assurance hospitalisation adéquate...

En théorie, tout patient a encore aujourd'hui le droit de se faire hospitaliser en chambre commune, quel que soit son médecin et quel que soit l'hôpital. En théorie donc, la médecine à deux vitesses n'existe pas encore. Mais au service Défense des membres de la MC, les témoignages de dérives affluent. Une patiente ayant demandé une chambre commune dans le cadre d'une plastie de réduction mammaire a ainsi reçu, avant l'intervention, un document lui demandant de s'acquitter d'une facture de 2 680,15 euros cinq jours avant l'admission... à moins qu'elle n'opte pour la chambre particulière et ses 200 % de suppléments d'honoraires, auquel cas aucune somme ne lui serait demandée par avance.

«L'affiliée n'avait pas d'assurance hospitalisation facultative prenant en compte les suppléments d'honoraires et a donc dû s'acquitter du montant réclamé avant l'intervention. C'est une pratique illégale et totalement ahurissante puisqu'on ne peut de toute manière pas savoir à l'avance si l'on ne va pas rester une nuit supplémentaire, quels médicaments on va recevoir, quels examens on va faire», commente Élodie Debrumetz. Comme certains spécialistes exigent que leur patient prenne une chambre individuelle, il faut aussi parfois «se rabattre» sur un autre prestataire de soins. Attention: cela ne signifie pas qu'on sera moins bien soigné. Un médecin demandant moins d'argent n'est pas forcément moins compétent... peut-être a-t-il simplement d'autres idéaux.

Des assurances toujours plus chères

«Le problème», poursuit Élodie Debrumetz, «c'est la surenchère. À partir du moment où l'on a des spécialistes qui n'opèrent plus qu'"en individuelle", on oblige les patients à prendre une assurance hospitalisation. Or, cela provoque une surenchère avec des primes de plus en plus élevées, surtout pour les personnes âgées, et qui deviennent donc inaccessibles à une grande partie de la population.» À la Mutualité chrétienne, l'assurance hospitalisation la plus élevée couvre ainsi jusqu'à 200 % d'honoraires mais pas davantage, «pour ne pas participer à la surenchère». Mais des assurances privées, comme DKV, proposent pour leur



part un remboursement illimité des frais d'hospitalisation, ce qui permet à certains spécialistes de pratiquer des suppléments d'honoraires jusqu'à 400 % supérieurs au montant légal. Ces assurances sont aujourd'hui proposées par nombre d'employeurs au rang d'avantage extra-légal couru, renforçant la partition entre les citoyens bénéficiant à la fois d'un emploi stable et d'une bonne couverture santé... et ceux qui n'ont ni l'un ni l'autre. « Il est difficile de savoir où est l'oeuf et où est la poule », estime Françoise De Wolf. « Est-ce que c'est parce que les suppléments sont de plus en plus élevés que les assurances se généralisent ou l'inverse ? »

Quoi qu'il en soit, le cercle vicieux est en place. « Soyons clairs : à un

moment donné, ce ne sera plus viable pour les assureurs eux-mêmes », estime Élodie Debrumetz. « Les patients vont se retrouver à payer de leur poche des suppléments d'honoraires, même en ayant des assurances facultatives. » À la MC, on propose ainsi une suppression pure et simple des suppléments d'honoraires, et donc la suppression de l'assurance hospitalisation. « Les sommes libérées par les assurés et les employeurs pourraient être réinjectées dans l'assurance soins de santé obligatoire. On reviendrait ainsi à un financement correct des hôpitaux et des prestataires. Mais cela dépendra bien sûr de la volonté politique. » Et de la foi renouvelée en un système de santé garantissant l'égalité. 

La défaveur du sexe «faible»

Le corps médical traite-t-il équitablement femmes et hommes ? Les diagnostics sont-ils identiques lorsqu'on applique le prisme du genre ? Rien n'est moins sûr ! La différenciation débuterait dès les bancs des facultés de médecine et, souvent, s'infiltretrait de manière inconsciente au cœur des cabinets médicaux. Et non, l'hystérie n'est pas spécifiquement féminine ! Vous en doutez ? Il est temps de changer de regard...

Par Julie Papazoglou
Déléguée «Étude & Stratégie» - CAL/COM

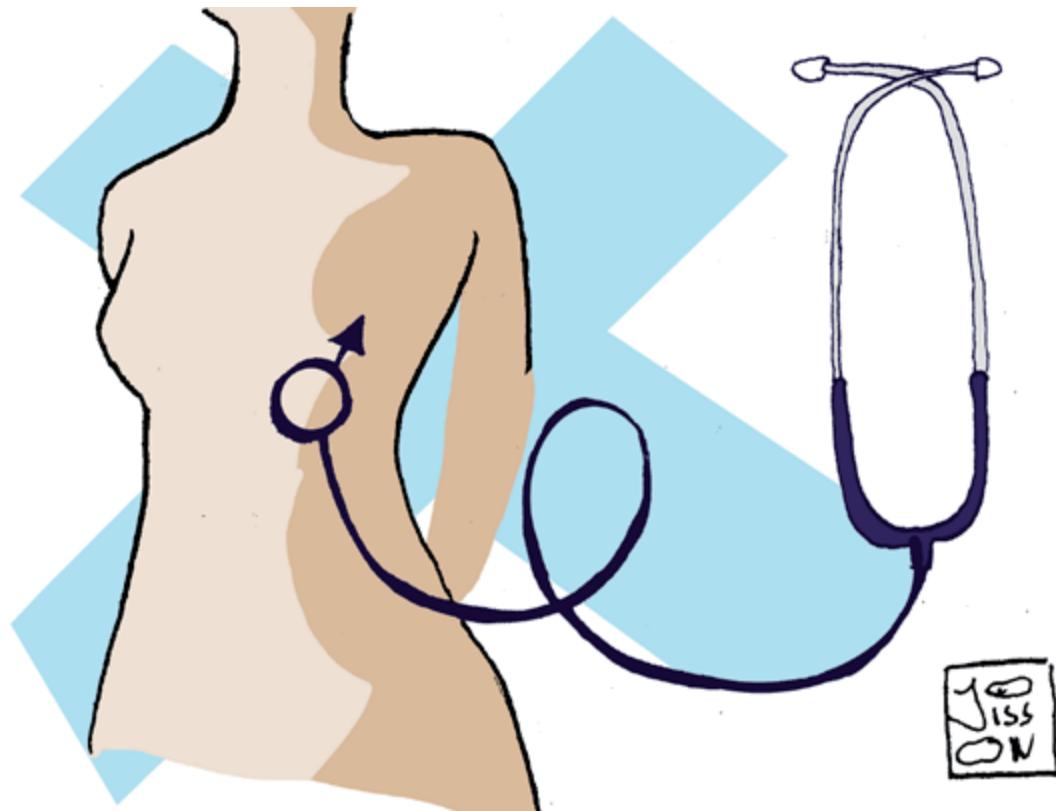
Prendre soin, respecter la dignité et l'autonomie des personnes, accompagner et écouter avec bienveillance, sans jugement : la relation avec le corps médical se devrait d'être orientée vers le bien-être des patient.e.s. Cela semble une évidence. Pourtant, une forme de violence physique ou psychologique fait parfois irruption dans ce secteur et les femmes subissent de surcroît un traitement de défaveur. Domination masculine, abus de pouvoir, reliquats du patriarcat, violences obstétricales, sexismes, misogynies : tels sont les constats dressés par différents médecins et juristes qui dénoncent une certaine mécanique qui reste ancrée dans l'inconscient collectif.

régit la relation médecin/patient et l'éthique médicale¹. De nombreux textes garantissent les droits des patient.e.s et l'on peut également rappeler la loi régissant les soins de santé, la loi sur les droits du patient ainsi que le Code de déontologie médicale. Mais ceux-ci sont malheureusement mal ou peu connus des praticien.ne.s. D'où la question de l'ineffectivité de ces droits, qui ne bénéficient donc pas toujours aux personnes concernées, et l'importance d'une formation continue du personnel soignant. La question

La violence fait régulièrement irruption dans le secteur médical et les femmes subissent de surcroît un traitement de défaveur.

1 Tous les propos cités dans cet article ont été tenus lors du colloque « Femmes et violence dans les soins médicaux. Un traitement de défaveur ? » organisé par le CAL/Namur le 27 mars dernier.

Pourtant, ce n'est pas faute d'un cadre légal. Comme le rappelle le médecin et sénateur honoraire Philippe Mahoux, un cadre législatif



des rapports de pouvoir entre certains médecins et leurs patients est également cruciale et le constat est sans appel: ils sont encore souvent déséquilibrés et dissymétriques. Le patient étant dans un état de dépendance et de fragilité par rapport au médecin, qui adopte encore très fréquemment une posture de seul détenteur de la connaissance et du savoir. Voilà qui ne favorise pas le consentement éclairé du bénéficiaire de soins !

Médecine misogynie?

Marie-Hélène Lahaye, juriste et autrice du blog «Marie accouche

là» est encore plus critique face aux pratiques actuelles en matière d'obstétrique et d'accouchement. Elle dénonce sans ambages la surmédiatisation de la naissance en questionnant l'utilité de toute une série d'actes posés lors de l'accouchement dans de nombreux hôpitaux: épisiotomie quelquefois trop systématique, touchers vaginaux réguliers, monitoring du cœur du bébé via une ceinture, injections d'ocytocine pour accélérer les contractions, augmentation du nombre césariennes, etc. La juriste précise que ces protocoles sont basés sur le modèle fordiste («accoucher vite pour libérer des lits») et sont encore beaucoup trop

imprégnés de culture patriarcale. La parole et les besoins des parturientes sont souvent mis de côté et trop rarement pris en compte par les praticien.ne.s. Elle dénonce des actes posés le plus souvent sans fondement scientifique empêchant dès lors les femmes de se réapproprier leur corps et leur accouchement. L'autrice

va jusqu'à considérer l'obstétrique comme «profondément misogyne» et l'accouchement comme «le dernier bastion de la domination masculine». En critiquant parfois durement de nombreuses pratiques de gynécologues et de sages-femmes, Marie-Hélène Lahaye s'est clairement positionnée en «lanceuse

Pas besoin d'être sauvées

Aude Mermilliod, autrice de bande dessinée et blogueuse de voyage lyonnaise, a récemment publié une BD dans laquelle elle raconte son avortement: à son témoignage de patiente vient s'ajouter celui du médecin généraliste Martin Winckler (voir notre interview en pages 30-33) qui a longtemps pratiqué des interruptions de grossesse et réfléchi à la manière d'améliorer le traitement des patientes. L'histoire d'Aude Mermilliod, c'est celle d'une IVG pratiquée dans une clinique en Belgique alors qu'elle avait 24 ans et vivait à Bruxelles. Le médecin a accepté, à sa demande, de ne pas respecter le délai légal de réflexion fixé à une semaine car elle était sûre de sa décision et n'avait pas envie de passer plus de temps enceinte et de laisser l'embryon se développer dans son corps et son esprit. Huit ans plus tard, elle a éprouvé le besoin de coucher sur le papier, de mettre des mots et des images sur ce qu'elle a ressenti, émotionnellement et physiquement, et de revenir sur les phrases maladroites de certains médecins.

Paternalisme «bienveillant»

«Le médecin qui m'a avorté n'était pas quelqu'un de méchant, mais c'était exactement ce que Marc [alias Martin Winckler] appelle le «paternalisme bienveillant»: c'est le comportement d'un médecin qui pense qu'il est là pour sauver les



Aude Mermilliod, «Il fallait que je vous le dise», Bruxelles, Casterman, 2019, 168 pages.

d'alerte», ce qui ne manque pas de faire réagir certains praticiens qui lui reprochent de forcer le trait et de ne pas tenir compte des nombreux progrès réalisés en la matière.

De là à affirmer qu'il existe un lien entre médecine et misogynie, il n'y a qu'un pas que certains osent fran-

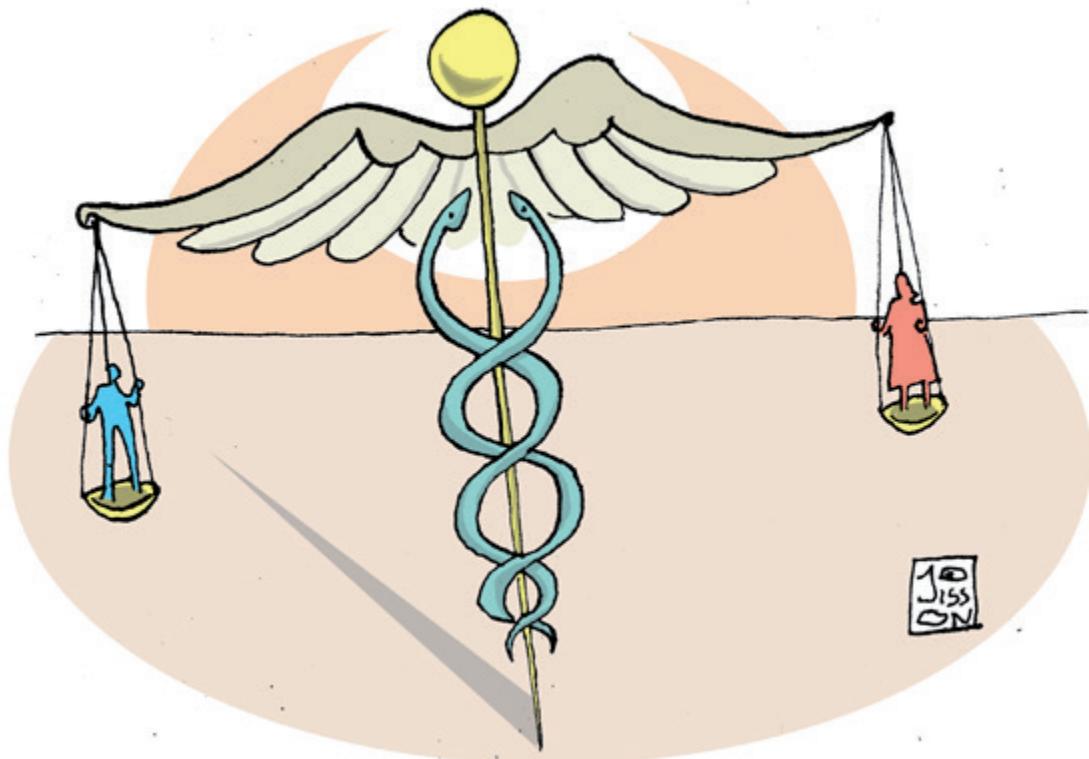
chir. Dominique Lossignol, médecin spécialisé en soins palliatifs et traitement de la douleur, confirme que le cursus médical actuel est encore fortement imprégné de culture patriarcale et véhicule toujours cette idée qu'une femme est en soi pathologique, voire que la femme est «un homme incomplet». L'omission

femmes alors qu'il devrait plutôt les accueillir avec leur vécu. Quand il m'a dit "Si vous êtes triste, gardez-le", je pense qu'il cherchait à me consoler. Ce n'était pas malveillant. Pendant l'aspiration, face à ma souffrance, il n'a cessé de répéter "C'est bientôt fini, ce n'est rien, ce n'est pas grave". Je pense que c'était parce qu'il était mal de voir que j'avais mal et cherchait à se rassurer lui-même. C'était une bêtise, mais ce n'était pas violent. Après l'aspiration, il est allé vider devant moi le contenu des bocaux dans les toilettes [et a tiré la chasse]. Ce n'était pas très malin de sa part, mais je ne pense pas qu'il cherchait à me culpabiliser.» Après l'avortement, les saignements ne disparaissant pas, Aude Mermilliod consulte un autre médecin qui, elle, se permet de lui faire la morale: "Mais pourquoi vous n'avez pas utilisé de préservatif ? Vous aviez un stérilet, mais ce n'était pas votre conjoint, vous auriez dû..." avant d'enchaîner sur un cours sur la contraception. Ça, c'est culpabilisant ! Je venais la voir pour un problème précis – des saignements – et elle me dit en gros

que je gère ma sexualité comme un manche. J'estime quand même être passée entre les mailles du filet car je sais que les femmes qui avortent peuvent se prendre des réflexions encore plus violentes de la part du corps médical.»

Autorité médicale

Et qu'il s'agisse de médecins hommes ou femmes ne change rien: «Je suis certaine que le problème n'est pas genre, mais sociétal, lié aux études de médecine et à ce que l'on enseigne sur les rapports entre les soigné.e.s et les soignant.e.s. Face à la toute-puissance médicale, on se sent un peu bête. C'est encore plus fort dans le domaine de la gynécologie car c'est un domaine de grande vulnérabilité en ce qu'il touche à la génitalité. Et de surcroît, la société sexiste a encore la mainmise sur le corps des femmes. J'ai aussi eu à faire à de très mauvaises femmes gynécologues. La relation soignant.e-soigné.e doit évoluer et j'ai plus confiance en la prochaine génération de médecins pour faire bouger les lignes.» (ad)



délibérée de la mention du clitoris lors des cours d'anatomie, justifiée jusqu'il y a peu par le fait qu'il n'est pas un organe reproducteur, en est un bon exemple.

L'utilisation de certains termes techniques hérités du passé contribue également à reproduire une forme de domination masculine sur le corps des femmes. On pense au terme «fœticide», utilisé lors d'une interruption médicale de grossesse, qui fait clairement référence à l'«homicide» et charge donc négativement la perception de la patiente sur cet acte médical. L'«hystérectomie», autre terme usité en médecine qui, étymologiquement parlant, signifie l'ablation de l'utérus, rap-

pelle malencontreusement les théories machistes du XIX^e siècle relatives à la fameuse «hystérie» des femmes réputée localisée dans leur utérus et source de leurs troubles de comportement.

L'effet performatif de ces termes entraîne culpabilité et dévalorisation des femmes. Et, de surcroît, il en dit long sur des pseudo-réalités qu'insidieusement, la société actuelle continue à vouloir leur assigner. Un vieil héritage que l'on peut faire remonter à la théorie des tempéraments d'Hippocrate qui distinguait les «maladies propres aux hommes et celles propres aux femmes», à Charcot et Freud. Un contre-exemple, Gabrielle Suchon

Le domaine de la psychiatrie n'est pas épargné par le sexisme et la misogynie.

qui, au XVII^e siècle rédigea un traité relatif à l'égalité des sexes et à la liberté des femmes... dont les ouvrages furent mis à l'index.

Pour le Dr Lossignol, le domaine de la psychiatrie n'est pas non plus épargné par le sexisme et la misogynie. L'identification genrée des troubles du comportement et de la personnalité a perduré pendant des années, avec comme exemple le *Manuel de diagnostic et statistique des troubles mentaux*. Également désigné par le sigle DSM il décrit et classe les troubles mentaux. Dans la liste des comportements dits anormaux du DSM-5, on observe par exemple que les hommes sont qualifiés d'«antisociaux» et les femmes de «dépendantes». Il y a donc du pain sur la planche pour faire évoluer les mentalités...

Un regard biaisé dès l'unif

Des tests de situation réalisés sur des étudiant.e.s dans le cadre de leur cursus ont en effet prouvé à quel point le genre intervient dans la pose d'un diagnostic médical. Pour les mêmes symptômes présentés à un groupe d'étudiant.e.s devant diagnostiquer une maladie, ceux-ci optaient tantôt pour une maladie auto-immunitaire grave si le patient était un homme, tantôt pour une

fibromyalgie (maladie non reconnue et non remboursée par la sécurité sociale) si c'était une femme. Autre exemple de minimisation genrée: l'endométriose (violentes douleurs pelviennes lors des menstruations) n'est pas assez prise au sérieux par le corps médical et est encore trop souvent reléguée au rang des douleurs «normales» que les femmes devraient supporter stoïquement lors des menstruations.

En se penchant sur les raisons historiques de cette colonisation du corps des femmes qui traverse les siècles depuis l'Antiquité jusqu'à aujourd'hui, sur ce corps «impur», «malade», «incomplet», «hystérique», incapable de poser des choix éclairés, l'on peut décoder ce qui explique qu'encore aujourd'hui, les inégalités structurelles perdurent entre les hommes et les femmes. Clairement, les bancs des universités constituent les premiers lieux où les changements de perception et de mentalités doivent s'opérer. Mais ce ne sont pas les seuls. La première étape est pourtant facile à saisir: écouter davantage les patient.e.s! 

Le choix du patient : une (nouvelle) priorité

Très tôt, en tant que jeune docteur en médecine dans un village de campagne, il s'intéresse aux problèmes de santé rencontrés spécifiquement par les femmes. Devenu essayiste et romancier, exilé à Montréal, il continue son combat pour que les médecins écoutent et respectent davantage leurs patient.e.s. Rencontre avec Marc Zaffran, alias Martin Winckler, généraliste féministe militant qui n'a pas peur de secouer le caducée.

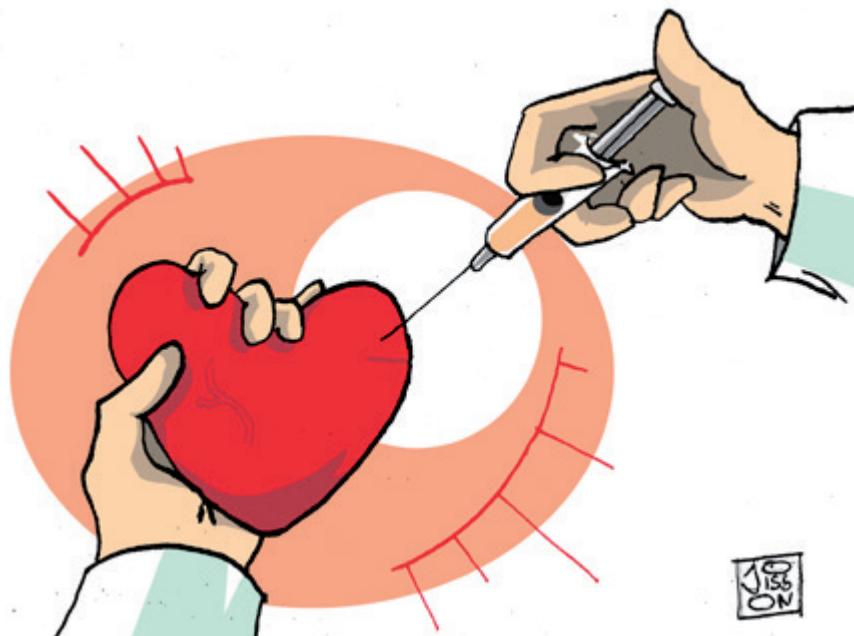
Propos recueillis par Vinciane Colson
Journaliste « Libres, ensemble »

Qu'est-ce qui vous a poussé à vous intéresser à la santé des femmes ?

J'ai été sensibilisé très tôt au fait que les femmes rencontrent des problèmes de santé différents de ceux des hommes. Dans la vie d'un homme, il y a un évènement physiologique majeur: la puberté. C'est un moment crucial sur le plan de la santé, mentale en particulier. Mais dans la vie des femmes, des évènements physiologiques, il y en a tout le temps. Cela commence par la puberté. Après il y a les règles, les grossesses, les fausses couches, les accouchements, de façon répétée pendant presque trente-cinq ans de vie de reproduction. Puis la ménopause. Ce sont des évènements très importants mais qu'on ne traite malheureusement pas comme relevant de la physiologie, c'est-à-dire comme quelque chose de normal qui peut avoir des variantes nécessitant

un traitement. Par exemple, avoir des menstruations, c'est physiologique. C'est un phénomène habituel – on ne va pas dire normal, parce que la norme, c'est très discutable. Mais avoir mal au ventre pendant ses règles, ça, ce n'est pas normal. On dit aux femmes: « Vous avez mal, c'est normal, on va vous laisser souffrir », alors que c'est une obligation morale et éthique de la part des médecins de soulager les douleurs. Mais toutes les enquêtes montrent que les femmes, à niveau de douleur et à pathologies identiques, sont moins écoutées, moins crues et moins bien soulagées que les hommes. Il y a un préjugé de genre: face à une personne qui a mal, si c'est un homme on le croit, si c'est une femme... peut-être qu'elle en fait trop.

Dans votre roman *Le Chœur des femmes*, vous faites dire à l'un des médecins: «On ne peut pas soigner



les hommes et les femmes en partant du principe qu'ils mentent.»

La plupart des médecins dans les pays occidentaux viennent de milieux favorisés et ont des préjugés classiques: quelqu'un qui ne vient pas de leur milieu est moins respectable. Et tout le monde est moins respectable qu'eux, parce qu'eux sont médecins et les autres pas. Ils ont tendance à porter des jugements de valeur sur l'aspect physique, la manière de parler, l'orthographe. Et le préjugé fait que finalement, quand quelqu'un va leur dire quelque chose, ils vont choisir de le croire ou non. Mais on ne peut pas travailler de cette manière. Si vous êtes soignant et que votre patient vous dit quelque chose, vous devez le croire. On me répond parfois: «C'est dangereux, parce que les gens ne nous disent pas toujours la vérité». Oui, la plupart

des gens ne disent jamais la vérité, mais ce n'est pas la question. Nous ne pouvons pas savoir ce qui est vrai ou pas. En revanche, les sentiments sont toujours vrais. Quelqu'un qui a peur, il a peur. Quelqu'un qui a mal, il a mal. Quelqu'un qui se fait du souci pour son mari, sa femme, son enfant, c'est forcément vrai. Peut-être que les détails ne sont pas tout à fait exacts, mais cela n'a pas d'importance. On s'occupe de quelqu'un qui ressent des choses. Si on s'occupe de ses sensations, ses sentiments, ses émotions, on ne peut jamais se tromper. Encore faut-il entendre et apprendre à écouter. Si on n'apprend pas à écouter, on porte des jugements de valeur du type: «Madame, vous avez mal aux genoux, mais vous faites 30 kilos de trop, donc c'est votre poids». Non, parfois, la douleur du genou n'a rien à voir avec le poids. Il ne faut pas plaquer des diagnostics, à

la tête du client. Il faut apprendre aux étudiants à entendre les sentiments des gens. Pour écouter, il faut respecter et penser que ce que la personne a à dire est respectable.

Ce manque de respect de certains médecins est-il encore plus fort vis-à-vis des patientes ?

Des enquêtes en Angleterre, aux États-Unis, dans les pays scandinaves le montrent: il y a des préjugés de genre qui conditionnent la façon dont les médecins s'adressent aux individus. Il y a des préjugés liés à l'âge, à la race, mais les plus permanents, ce sont les préjugés envers les femmes. À niveau d'éducation identique, si vous avez un couple homme-femme dans la pièce, le médecin va le plus souvent s'adresser à l'homme, même si c'est de la femme qu'il s'agit. Il va toujours présumer que la femme n'est pas capable de comprendre ou, pire,

qu'elle est parasitée par ses sentiments et n'entendra pas ce qu'on va lui dire. Alors que les hommes aussi ont des sentiments et des émotions. Si vous êtes sidérés par la peur, vous n'allez pas plus comprendre selon que vous êtes un homme ou une femme. On devrait traiter absolument tout le monde de la même manière, en gardant à l'esprit que les gens, quand ils entendent une nouvelle choquante, ne vont pas tout intégrer. On retrouve ce préjugé autant chez les hommes médecins que chez les femmes médecins. Ce n'est pas une question de genre, mais de posture.

Faudrait-il revoir la formation des médecins, en accordant notamment plus de place à la santé des femmes et à l'écoute ?

Le corps de référence dans l'apprentissage de la médecine, c'est le corps masculin. C'est une aberration! Le



corps masculin n'est pas compliqué, il n'a que très peu de fonctions spécifiques. Si on enseignait la médecine en partant du corps féminin physiologique, ce serait beaucoup plus pertinent. En plus, beaucoup de maladies touchent spécifiquement les femmes. La migraine est à 90 % féminine. Les fibromyalgies, dont le seul symptôme est la douleur diffuse, touchent plus les femmes. Mais la médecine a toujours été une profession sexiste. Pendant longtemps, les femmes ne pouvaient pas être médecins, elles pouvaient juste être infirmières ou aides-soignantes. Cette hiérarchie fait que le corps médical, de façon avouée ou inconsciente, se comporte de manière supérieure. Donc déjà, pour pouvoir soigner, il faut abdiquer ce sentiment de supériorité. J'ai dû travailler là-dessus moi-même quand j'étais jeune médecin. Il faut se placer à la hauteur de la personne en face de nous, en disant : « Je ne suis pas meilleur ou supérieur à elle, j'ai juste accès à des outils dont elle ne dispose pas. Mais ces outils sont à son service, ce n'est pas elle qui est à mon service, c'est moi qui suis au sien. » C'est un changement de paradigme. Aujourd'hui la figure du médecin est une figure tutélaire que l'on regarde vers le haut. Il y a des gens qui n'oseront jamais poser des questions au médecin si le médecin ne les autorise pas à s'exprimer. Mais dès que le médecin s'assoit au même niveau qu'eux et dit « Écoutez, posez-moi toutes les questions que vous voulez », les questions sortent. Je me souviens de l'époque où il n'y avait pas encore Internet et où mes confrères

disaient : « Les patients les plus horribles, ce sont les professeurs, les enseignants parce qu'ils posent toujours des questions. » Personnellement, je trouve ça bien qu'ils posent des questions. C'est leur corps, cela me paraît tomber sous le sens ! Des gens me donnaient une photocopie d'une page d'encyclopédie ou un article de journal en disant : « Est-ce que vous avez lu ça, docteur ? Qu'est-ce que vous en pensez ? » Si je l'avais lu, je leur disais ce que j'en pensais. Ou je prenais le temps de le lire. Mais je n'ai jamais considéré comme une insulte à mon savoir que les gens aillent chercher des informations ailleurs. Parce que je ne savais pas tout. Il faut accepter l'idée que la personne qui connaît le mieux sa maladie, c'est celui qui en souffre. La personne qui connaît le mieux le diabète, c'est la personne diabétique. Parce que c'est son diabète, qui n'est pas exactement le même que celui du diabétique d'à côté. Comment peut-on avoir la vanité de dire à une personne diabétique, qui vit avec son diabète depuis vingt-cinq ans, « je sais ce qu'il vous faut » ? Non, on peut lui proposer des choses, on peut lui montrer des techniques nouvelles, mais on ne peut pas lui dire « je sais ce qui est bon pour vous ». Le choix revient au patient. 

 Écoutez l'interview de Martin Winckler dans son intégralité via le podcast de l'émission radio « Pour bien soigner, écoutons les femmes » sur www.libresensemble.be.



Dernier livre paru

Martin Winckler,
« L'École des
soignantes », Paris,
P.O.L., 2019,
504 p.
www.martinwinckler.com

La double peine du handicap

Quels efforts la Belgique a-t-elle déployés depuis sa condamnation par le Conseil de l'Europe, en 2013, pour son manque de places d'accueil des personnes handicapées ? Dans un contexte de «désinstitutionnalisation», leur inclusion est sur toutes les lèvres. Le progrès est amorcé, mais encore trop lent.

Par Clara Van Reeth
Journaliste

Presque à la manière d'un marronnier, les problèmes de la Direction générale Personnes handicapées (SPF Sécurité sociale) font régulièrement surface dans la presse. Dernier épisode en date: début 2019, une carte blanche et plusieurs rapports du médiateur fédéral rappelaient les dysfonctionnements de cette administration chargée de reconnaître le handicap et d'octroyer des allocations. Les retards de plusieurs mois dans le traitement des dossiers et son inaccessibilité téléphonique chronique plongent encore de nombreuses personnes handicapées dans l'incertitude.

Ce cas est loin d'être anecdotique; la «vitrine» de la DG Personnes handicapées reflète en réalité l'état général de la prise en charge du handicap en Belgique. De quelles failles parle-t-on ? D'abord du manque de places d'hébergement et de solutions d'accueil. C'est le gros point noir du handicap dans notre pays,

qui a même valu à l'État belge une condamnation, en juillet 2013, par le Conseil de l'Europe.

Évaluer clairement le problème n'est toutefois pas simple: définitions du handicap qui divergent du nord au sud du pays, bases de données non croisées... «Impossible d'obtenir des chiffres fiables», regrette Anne Havaert, attachée au Conseil supérieur national des personnes handicapées (CSNPH). «Un vide derrière lequel les politiques peuvent aisément se réfugier: sans chiffres pertinents, difficile de budgétiser une mesure. Résultats: les besoins sont le plus souvent sous-estimés, voire simplement ignorés.»

Question d'autonomie

Si la majorité des 137 000 personnes handicapées en Belgique vit à domicile, grâce au soutien de leur famille, le manque de places est un réel problème pour les personnes lourde-

ment handicapées et dépendantes. A fortiori à l'âge adulte, quand leurs parents vieillissants craignent de ne plus pouvoir s'occuper d'eux.

Le nombre exact de ces personnes lourdement handicapées n'est pas connu, mais le GAMP (Groupe d'action qui dénonce le manque de place pour les personnes handicapées) a fait ses propres calculs, en comptabilisant l'ensemble des personnes reprises dans les catégories 3 à 5 de la base de données de la DG Personnes handicapées (les catégories de personnes les moins autonomes). «Cela représente 42 % de la population belge handicapée. Ramené à la population wallonne et bruxelloise, ce pourcentage donne le nombre de 37 000 handicapés francophones estimés en situation de grande dépendance», explique Cinzia Agoni, présidente du GAMP. Certes, toutes n'aspirent pas forcément à une place d'accueil ou d'hébergement. Mais face au nombre de places disponibles, à peine 11 000 (1 000 places sont agréées par la Cocof et la Cocom à Bruxelles et près de 10 000 par l'AVIQ, l'Agence wallonne pour une vie de qualité), il y a de quoi s'interroger.

Pour voir le verre à moitié plein, il faut souligner les efforts entrepris ces dernières années pour améliorer, sinon la quantité, du moins la qualité de cet accueil. La création de 400 places supplémentaires à Bruxelles, sous l'impulsion de la ministre Céline Frémault lors de la dernière législature, a été marquée par la dynamique de «désinstitutionnalisation»: des solutions d'accueil à taille humaine et plus inclusives pour les personnes

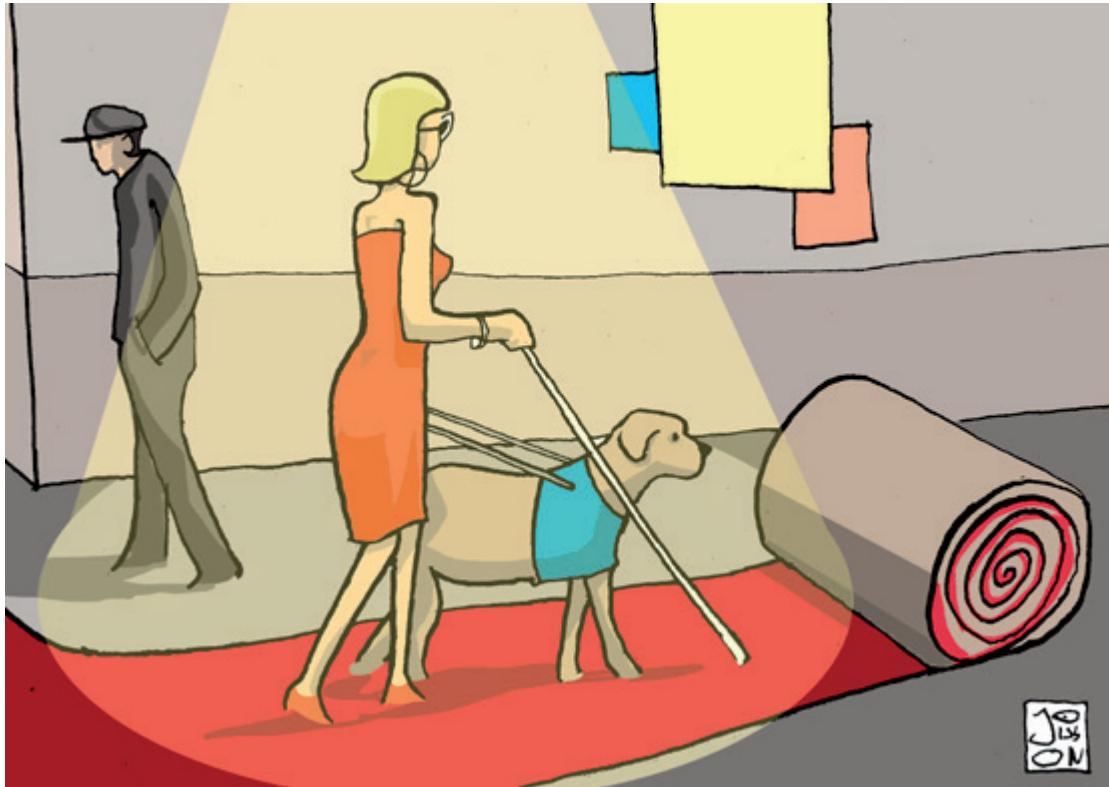


peu dépendantes. «Il s'agit de services de logements accompagnés, favorisant l'autonomie et l'inclusion dans la société», plaide Cinzia Agoni. «Avec, pour effet collatéral positif, de libérer des places en institution pour les personnes de grande dépendance.»

Un taux d'emploi de 23 %

L'inclusion des personnes handicapées dans la société, comme celle des autres citoyens, passe aussi par la possibilité de travailler et gagner un salaire. Conformément à la réglementation européenne, la loi belge interdit toute discrimination directe ou indirecte basée notamment sur le handicap (y compris le refus d'aménagements raisonnables).

En 2018, Unia a ouvert 604 nouveaux dossiers relatifs au critère du handicap, soit 23,6 % du total des nouveaux dossiers et une augmentation de 17 % par rapport à 2017. Le handicap est désormais le deuxième critère pour lequel Unia ouvre des dossiers,



après les critères dits raciaux. Parmi ces plaintes liées au handicap, le secteur de l'emploi arrive en troisième position (après celui des biens et services et de l'enseignement), rassemblant 24 % des plaintes. «Dans la plupart des dossiers, des aménagements raisonnables étaient possibles, mais n'ont pas été pris en considération par l'employeur», souligne Unia.

Conséquence de ces discriminations : le taux d'emploi des personnes handicapées est largement inférieur à celui du reste de la population. Selon l'enquête SILC 2016 sur les forces de travail, seuls 23 % de la population entre 15 et 64 ans qui se déclarent fortement limités dans leurs activités quotidiennes en raison d'un handicap, d'une affection

ou d'une maladie de longue durée travaillent. Le taux d'emploi moyen des 15-64 ans dans la société est lui de 62 %.

«La situation reste insatisfaisante en matière d'emploi», reconnaît Alain Thirion, chef du service information de Phare, le service bruxellois francophone des personnes handicapées. «Selon des associations de défense des personnes handicapées, les modalités d'octroi des allocations de remplacement de revenus n'encouragent pas au travail, car si la personne quitte ou perd son emploi, elle devra attendre plusieurs mois avant de pouvoir retoucher ses allocations.» Conséquence : toujours selon l'enquête SILC 2016, 25 % des personnes de plus de 16 ans se décla-

rant fortement limitées dans leurs activités quotidiennes ne disposent pas d'un revenu atteignant le seuil de pauvreté.

Pavé de bonnes intentions

Outre l'accueil et l'emploi, beaucoup d'activités banales demeurent hors de portée des personnes handicapées. Faire ses courses, se rendre aux urnes, aller à l'école ou encore partir en vacances se transforme souvent en parcours du combattant.

L'accessibilité au sens large des personnes handicapées constitue le noyau de la réglementation «Handistreaming», adoptée en 2016 à Bruxelles. Celle-ci vise à prendre en compte le handicap dans toutes les politiques bruxelloises, qu'elles touchent au logement, à l'emploi, à la formation, à la culture, au sport et, bien sûr, aux infrastructures.

Mais pour Mathieu Angelo, directeur du CAWaB (Collectif accessibilité Wallonie-Bruxelles), ces progrès souffrent d'un manque de concrétisation: «En termes d'accessibilité des transports en commun et taxis, des bâtiments et de l'espace public, on en attend davantage. Il y a une prise de conscience générale quant à l'intégration des personnes handicapées, mais on n'en est encore qu'au stade de la concertation, du conseil, de l'audit... Sur le terrain, les personnes handicapées ne voient rien bouger.»

De son côté, la Région wallonne ne dispose pas de réglementation «Handistreaming» mais a voté, en 2017,

un plan d'accessibilité d'une trentaine de mesures. «À nouveau, l'initiative est positive, mais ce plan ne prévoit aucune échéance, budget ou méthode de suivi», regrette Mathieu Angelo.

Les aidants proches: une aubaine?

C'est que tous les changements à l'œuvre – aménagements d'accessibilité, création de nouvelles places d'accueil et processus de désinstitutionnalisation – impliquent des coûts non négligeables. Les cordons de la bourse étant fermement serrés, il faudra trouver des solutions innovantes pour compenser des changements structurels trop lents.

L'une des pistes pourrait venir de l'intérieur des foyers, plus spécifiquement des aidants proches. Dès le 1^{er} octobre 2019, les personnes qui prennent soin d'un parent, enfant ou voisin en situation de dépendance (maladie, vieillesse, handicap, blessure...) bénéficieront d'un nouveau statut assorti d'avantages, comme le droit à un congé pour assistance médicale. De plus en plus nombreux, ces soignants informels ne bénéficiaient jusqu'ici d'aucun droit social. Cette nouvelle reconnaissance est donc positive mais pose une vraie question de société. Selon la Mutualité chrétienne, un aidant proche fait en effet économiser en moyenne 1197 euros par mois à la société. Le soutien de l'État est-il une réponse pragmatique à la réalité ou une forme d'opportunisme économique? Une chose est sûre: faire porter aux familles le poids du handicap ne reviendrait qu'à poser un emplâtre sur une jambe de bois. 

Des soins de qualité pour tou.te.s

Bâties dans les années 1970, les maisons médicales ont créé leur fédération une dizaine d'années plus tard, afin de construire un lieu de débats, de défense d'une politique de soins de santé primaires et de formation continue. Que sont-elles devenues après ces presque cinquante années d'existence ? Quels sont les défis auxquels elles font face ? Les valeurs qu'elles défendent ont-elles traversé les époques ?

Par le Dr Hélène Dispas

Membre du bureau politique - Fédération des maisons médicales

1 L'autogestion concerne 51 % de travailleurs composant l'assemblée générale d'une maison médicale. Cela n'implique pas un mode unique de fonctionnement d'équipe, ni l'absence de fonctions de coordination voire de direction : chaque maison médicale s'organise selon ses choix.

2 Cf. La Charte des maisons médicales.

Le mouvement des maisons médicales est né peu après Mai 68. Une époque de contestation qui a trouvé sa résonance chez des soignants idéalistes et en demande de changement. Peu à peu, les rencontres d'une poignée d'intellectuels (parmi lesquels Lise Thiry et plus tard Willy Peers, NDLR) au sein du Groupe d'étude pour une réforme de la médecine (GERM) sont devenues des briques, des murs, des équipes de soin et des valeurs qui ont pris corps dans des projets concrets.

Une chose est sûre : la raison d'être du mouvement est toujours vivante et plus que jamais appropriée aux changements sociaux et sociétaux qui sont apparus depuis. Riches de plus d'une centaine d'équipes francophones et d'une trentaine d'équipes flamandes, les maisons médicales continuent d'être des lieux de soins de première ligne généraliste et pluridisciplinaire. Elles comprennent

trois professions de base : des médecins, des kinés et des infirmier/ère.s. Avec des accueillant.e.s, des psychologues, des assistants sociaux, des gestionnaires, mais aussi des diététicien.ne.s, des dentistes, promoteurs à la santé ou responsables de santé communautaire, des ostéopathes, des sages-femmes... et bien souvent avec des coordinateurs/trices pour les plus grosses équipes, elles proposent au cas par cas une palette plus ou moins large de soins. On y défend comme principe l'autogestion, pour y garantir le contrôle démocratique des travailleurs sur la gestion de l'«entreprise»¹. Beaucoup d'équipes se perçoivent comme des laboratoires sociaux en accordant une attention particulière aux relations non-hiéronymiques entre les travailleurs et avec les patients. Les maisons médicales de la Fédération signant par ailleurs une charte² qui les engage à viser des objectifs ambitieux.



Une médecine sociale

L'un de ces objectifs est de répondre aux besoins par une offre de soins de santé primaires de qualité (qui tiennent compte des acquis de la science, en gardant le souci d'éviter les dépenses inutiles), qui soient accessibles (sur le plan géographique, financier, culturel et au niveau des horaires), continus (à savoir dispensés par une équipe de thérapeutes qui travaillent dans une logique de suivi à long terme), globaux (qui tiennent compte de tous les aspects médico-psycho-sociaux et environnementaux) et intégrés (qui englobent l'aspect curatif, préventif, palliatif et la promotion de la santé). Le modèle des maisons médicales a le vent en poupe: la croissance est continue, et tant les jeunes soignants que les patients y affluent. Pour ceux-ci, l'entrée se fait souvent via l'accessibilité financière: puisque la majorité des maisons médicales travaille au forfait,

nombre de patients s'y inscrivent car ils ne peuvent pas payer une consultation dans le système classique. Les maisons médicales perçoivent en effet chaque mois une somme par patient (définie en fonction de ses pathologies) via les mutuelles. Dès lors, le patient ne doit pas payer sa consultation chez le médecin, le kiné ou l'infirmier/ère. Même si le système, ouvert à tous, se base sur la solidarité entre riches et pauvres, malades et bien-portants et une mixité sociale, les maisons médicales de la Fédération soignent ainsi significativement plus de «pauvres» qu'ailleurs. Le pourcentage de personnes BIM (bénéficiaires de l'intervention majorée) se faisant soigner en maison médicale est nettement plus élevé que dans les patientèles des médecins généralistes installés en pratique libérale. Mais l'attention est aussi portée sur l'accueil des personnes, l'interculturalité, et une organisation qui tente de répondre aux

besoins des populations et de développer l'approche collective, ce qui permet de travailler l'accessibilité de manière plus globale³.

Les déterminants de la santé

Témoins d'une dualisation de la société, nous voyons chaque jour l'écart se creuser au travers des récits de vie de nos patients: précarité des conditions de travail, *burn-out* dans toutes les couches de la population, familles monoparentales, souffrances liées au chômage, au logement ou à l'isolement, nous constatons à quel point cela influence la santé de notre population. Nous défendons donc plus que jamais l'intégration nécessaire des aspects psycho-médico-sociaux et la transversalité des politiques⁴. Sans travail sur les déterminants de la santé, nous avons l'impression de «vider la mer avec une petite cuillère» et voulons donc agir globalement. Parmi

ceux-ci, il en est un qui mérite une attention toute actuelle: l'environnement. Encore peu connus, les effets de la dégradation de la qualité de l'air (entre autres) se font sentir: l'augmentation des maladies cardio-vasculaires, du diabète et d'autres maladies chroniques n'est pas uniquement liée à l'hygiène de vie mais aussi aux effets de perturbateurs endocriniens. Cela constituera forcément un challenge dans les années à venir. Mais ne nous y trompons pas: c'est vers un changement radical de modèle de société qu'il faut se diriger si on veut résoudre ces problèmes, notamment la remise en cause de la croissance économique infinie qui montre des limites humaines et écologiques.

Autonomie et émancipation

Un autre objectif poursuivi par les maisons médicales est de promouvoir l'autonomie des personnes qui font



3 «Maisons médicales: quels impacts sur l'accès aux soins de santé pour les personnes précaires?», rapport de recherche n° 32, 20 mai 2019, mis en ligne sur www.iweps.be.

4 Cf. Mémorandum de la Fédération des maisons médicales.

appel à leurs services, de même que renforcer leur capacité décisionnelle et favoriser l'émergence d'une prise de conscience critique des citoyens vis-à-vis des mécanismes qui président à l'organisation des systèmes de santé et des politiques sociales. Dans les faits, les patients ont toujours eu une place particulière dans les maisons médicales, mais on est encore loin de la participation systématique dont on avait rêvé. À l'heure du modèle «patient-partenaire» maintenant prôné par tous, nous avons encore du chemin à faire pour partager les bonnes pratiques et aller plus loin dans l'approche centrée sur les objectifs de vie des patients, tout en veillant à ne pas individualiser les problèmes – et in fine culpabiliser les personnes, ce qui est dans l'air du temps au vu de la politique santé du gouvernement sortant. L'émancipation reste un leitmotiv et se traduit sur le terrain par le développement de l'approche communautaire dans le domaine de la santé.

Les maisons médicales souhaitent également participer à l'élaboration de politiques de santé et de politiques sociales, avec le souci permanent du respect des valeurs de solidarité et de justice sociale. Au départ marginales, elles ont maintenant leur place officielle dans le système de santé. Non sans difficultés. Le récent moratoire sur les pratiques forfaitaires décrété par Maggie De Block montre que la bataille idéologique n'est jamais terminée. Mais il aura eu le bénéfice secondaire de démontrer que les maisons médicales délivrent des soins de qualité à moindre coût⁵ grâce à leur action préventive et leur approche globale de

la santé. L'entente désormais cordiale entre médecins généralistes libéraux et maisons médicales démontre que chacun peut prendre sa place et la collaboration a pour but de soigner au mieux les citoyens belges. Quant à la justice sociale, les nombreuses alliances développées avec des partenaires de terrain aident à faire entendre la voix du monde associatif. Ce dernier appelle à contrer les mécanismes qui fabriquent les inégalités⁶ et à lutter pour la protection de la sécurité sociale.

Non, non, rien n'a changé?

À sa création, le mouvement dénonçait une mauvaise distribution des richesses produites, l'alliance des pouvoirs politiques et économiques, une démocratie plus formelle que réelle, un risque de soins de santé à deux vitesses, des entreprises gérées par des patrons peu soucieux du bien-être de leurs ouvriers... tout cela produisant une société inéquitable dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la culture, du logement, de la justice. Cinquante ans plus tard, les politiques néolibérales se sont renforcées et l'écart s'est creusé, entraînant les conséquences socio-sanitaires déjà pointées du doigt dans les années 1970. Mais les alternatives ont surgi un peu partout. L'histoire des maisons médicales est liée à celle de beaucoup d'autres mouvements sociaux qui ont, ces dernières années, mis sur pied des alternatives réalistes tant dans le domaine de l'alimentation, de l'éducation que de la santé. Nous sommes maintenant appelés à faire réseau avec ces personnes, car l'urgence écologique et sociale demande une réponse qui dépasse largement le cadre des soins de santé. 

5 «L'audit sur les maisons médicales a été présenté aujourd'hui», mis en ligne le 23 janvier 2018, sur www.deblockbelgium.be.

6 Notamment via la Plateforme d'action Santé-Solidarité.

À l'oreille des malades

Grâce à une centaine de bénévoles, le Service laïque d'aide aux personnes (SLP) permet aux patients d'exprimer ce qu'ils ressentent, pensent ou vivent face à une étape cruciale de leur existence. Le but: apporter de l'humain dans la machine hospitalière.

Par Pierre Jassogne
Journaliste

La présence de conseillers laïques et religieux au sein de l'hôpital se veut complémentaire de celle des autres intervenants au niveau social, psychologique et médical. «Il y a tout intérêt à considérer le patient dans ses différentes dimensions. Cela fait bien longtemps que les bénéfices d'un tel accompagnement sont démontrés», relève Dan Lecocq, maître de conférences et chercheur à l'École de santé publique. C'est une loi de 1973 – la circulaire de De Sae-ger – qui règle l'assistance morale et religieuse dans notre pays.

Dès son admission, le patient doit être informé de la possibilité d'être accompagné par un conseiller laïque. Pas question néanmoins de faire du prosélytisme, le conseiller n'intervient qu'à la demande explicite du patient. «Le conseiller laïque n'est ni un psychologue, ni un assistant social, et encore moins un infirmier. Il est là pour offrir une écoute active par rapport aux besoins du patient, dans le respect de son che-minement de vie», résume Andrée Poquet, présidente du SLP.

De l'écoute laïque au carrefour spirituel

Les thèmes abordés par le conseiller avec le patient sont infinis: crainte de la douleur, souffrance, renseignements sur la fin de vie... «L'inquiétude est souvent au centre de l'échange. Lors d'une hospitalisation, on perd généralement ses repères, on se sent en état de fragilité. Notre rôle est d'ajouter du tempo humain dans la machine hospitalière.»

Si ce rôle d'écoute apparaît comme essentiel, dans les faits, la demande reste très limitée de la part des patients. «C'est une réalité, et elle n'est pas propre aux conseillers laïques. Quand on discute avec les officiers du culte, ils sont dans la même situation que la nôtre. On ne les appelle pas davantage.»

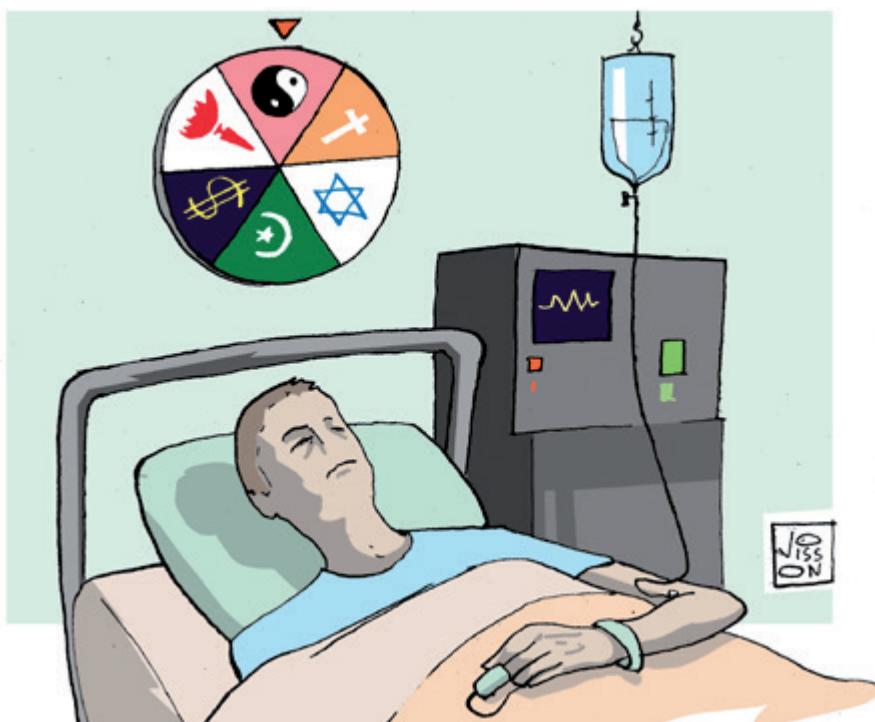
Pour Andrée Poquet, les conseillers laïques doivent davantage se faire connaître. «Sans faire de prosélytisme, évidemment. Mais il faut oser se montrer, il faut développer l'asservitivité des conseillers, d'autant que leur

rôle tout comme leur dénomination restent mal connus des patients et de leurs proches.»

Tout l'enjeu est donc de positionner le conseiller dans l'institution complexe et en permanente évolution qu'est l'hôpital. Si, par le passé, le temps de l'hospitalisation durait plus longtemps, aujourd'hui, une hospitalisation sur deux se déroule dans la journée. «Les patients restent un minimum de temps. Dès lors, quand ils sont en institution, c'est toujours pour des phases aiguës, où la priorité est autre que de mettre des mots sur son mal. Auparavant, le temps du dialogue était plus simple», reconnaît Andrée Poquet. L'aide à offrir par le SLP doit dès lors s'adapter à cette nouvelle réalité. «En travaillant en

amont, au niveau des consultations, en anticipant les hospitalisations, et en acceptant aussi, comme le font déjà quelques régionales, de faire du service à domicile...»

Dans ce contexte, une des évolutions les plus notables du métier de conseiller laïque s'est faite avec l'apparition de carrefours philosophiques et religieux au sein des hôpitaux. «Des lieux de rencontre où des permanences sont proposées aux patients et à leurs proches. Elles sont tenues par un curé, un pasteur ou un conseiller en fonction des disponibilités. Chacun ventile alors les besoins et les demandes et renvoie vers la personne adéquate. C'est une pratique à généraliser car elle répond aux réalités institutionnelles de l'hôpital.»



Des différences régionales

Côté organisation, le SLP est composé de sept régionales. «Chacune ayant des spécificités locales avec un réseau hospitalier très différent d'un coin du pays à l'autre.» Bruxelles, avec 19 conseillers, propose une permanence dans 11 hôpitaux sur les 40 répertoriés sur le territoire régional. Avec 15 bénévoles, celle de Charleroi en couvre 4 sur 14. Liège, avec 13 conseillers, couvre 14 institutions sur 24. La palme revient au Brabant wallon qui, avec 3 personnes, assure des permanences dans 9 hôpitaux sur 11. «Évidemment, si une demande vient d'un hôpital non couvert, nous veillons à y répondre dans les plus brefs délais. Il y a une continuité de services à assurer.»

Quant au profil des conseillers, il est majoritairement féminin et retraité. «Les motivations des candidats sont par contre très variées, allant de la défense de la laïcité à la volonté de consacrer du temps aux patients dans les hôpitaux.»

La reconquête de la neutralité

Ces dernières années, le SLP est par ailleurs de plus en plus sollicité par des hôpitaux et leur direction pour travailler avec le personnel sur la notion de neutralité et avec elle, celle de laïcité. «Des membres du personnel viennent avec leur propre grille de lecture, qu'elle soit culturelle ou religieuse, pour traiter un patient. Ce qui peut poser parfois problème», explique Andrée Poquet. «Face à une telle problématique, le conseiller laïque est là pour mettre un peu d'huile dans les

rouages de l'institution afin que le patient soit respecté. Il est en quelque sorte un médiateur.»

Une réalité constatée par Dan Lecocq de l'École de santé publique. Au niveau de la place des convictions religieuses dans les hôpitaux, il y a, selon lui, beaucoup de choses qui relèvent du domaine de l'implicite. «Il y a très peu de réflexion de la part des professionnels de la santé quant à l'affiliation philosophique ou religieuse de l'institution dans laquelle ils travaillent.»

Mais à ses yeux, au-delà de la question de la neutralité, l'enjeu premier concerne la définition du rapport entre le patient et le professionnel de la santé. «Un rapport souvent paternaliste qui doit être entièrement repensé. Le professionnel, en s'appuyant sur ses convictions personnelles, ses connaissances scientifiques, énoncera ce qui est bien pour le patient qu'il accompagne, sans s'intéresser à son propre chemin de vie, à ses propres valeurs.»

Pour Dan Lecocq, s'il n'y a pas une réelle réflexion sur un accompagnement pluraliste et respectueux du patient, tant au niveau de la formation des professionnels que des institutions hospitalières, on risque de naviguer en eaux troubles et d'aboutir à des solutions compliquées, voire douloureuses. D'autant que le système de soins de santé a contribué à brouiller les cartes. «Les autorités publiques ont progressivement mis sur un pied d'égalité les hôpitaux publics et les institutions privées, à caractère confessionnel ou pas.»





Si la genèse du CAL m'était contée

Il a pris part pendant plus de trente ans à la vie institutionnelle du mouvement laïque. À l'occasion du 50^e anniversaire du Centre d'Action Laïque, Georges Liénard, ancien président (1975-1979) et administrateur, a accepté d'évoquer avec nous les premières années d'existence de celui-ci. Voici une synthèse de ce prolifique entretien¹ émaillée de quelques souvenirs.

Par Anne Cugnon
Documentaliste - CAL/COM

Dans les années 1960-1970, on parle très peu de laïcité en Belgique. Bien sûr, il y a des associations laïques qui existent, certaines depuis le XIX^e siècle, mais elles œuvrent chacune dans leur domaine d'activités spécifiques telles la Ligue de l'enseignement, La libre pensée ou l'Union rationaliste. Au niveau local, il s'agit d'associations qui vivotent parfois ou d'autres fois marchent très bien.

Rassembler ce qui est épars

D'emblée, Georges Liénard tient à préciser qu'il n'était pas présent au moment de la création du CAL. Il en est effectivement devenu président en 1975 mais il a pu consulter et dépouiller des archives intéressantes² sur cette période de gestation. « Je me souviens, on m'avait invité à Chimay pour donner une conférence. À la fin, on m'a

demandé d'inscrire un mot dans le livre d'or et j'ai constaté qu'il y avait une période de trente ans où il ne s'était rien passé: une page blanche. Ensuite, les commentaires reprenaient avec le témoignage d'une jeune personne qui se lamentait car elle avait voulu faire une enquête sur la laïcité à Chimay. Quoique toujours bien reçue, elle s'était rendu compte que les gens ne savaient pas de quoi il s'agissait. Et qu'ils n'avaient plus entendu parler de laïcité depuis plusieurs décennies. C'était un comité qui avait vieilli, les membres étaient partis. L'organisation dépendait, à de nombreux endroits, d'associations de ce genre.»

L'élément déclencheur de la prise de conscience laïque est à chercher dans la signature du Pacte scolaire en novembre 1958, fameux texte qui fait alors la part belle à l'enseigne-

1 Entretien réalisé le 17 juin 2019.

2 Dossier d'archives de lettres et dossiers originaux déposés au CAL, dépouillé par Georges Liénard.

ment catholique, seul négociateur de poids en présence. Ses conséquences (avantages octroyés à l'enseignement catholique, désintérêt vis-à-vis de l'école publique et des sphères non confessionnelles) sont source de profondes déceptions parmi les laïques et ne manquent pas d'insuffler chez

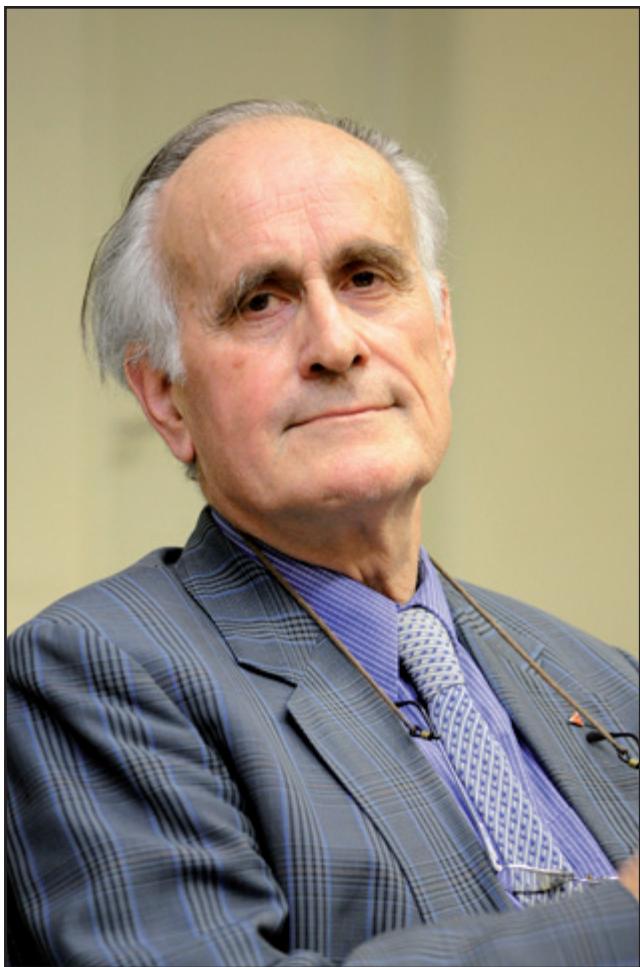
les militants des associations les plus clairvoyants une volonté d'en coordonner l'action.

Au moment où ces idées sont lancées, les suites du dramatique incendie du grand magasin « À l'Innovation », le 22 mai 1967, renforcent cette prise



© AFP

1967 : l'incendie du grand magasin « À l'Innovation » et l'absence de place pour les funérailles laïques fut un évènement déclencheur de la structuration du mouvement laïque.



Georges Liénard, ancien président du CAL.

Georges Liénard. «Cette situation avait vivement choqué!»

Cette période est marquée par des débats, tant en Wallonie qu'à Bruxelles, dans le but de s'organiser et de coordonner les actions d'associations pour la promotion des idéaux de la laïcité dans la société. Entre 1967 et 1970, trois associations francophones de coordination sont successivement créées. Une première tentative date de novembre 1967 au sein de la Ligue Humaniste (LH), une association fondée par des militants laïques émanant pour la plupart de cercles wallons de libre pensée et inspirés par les succès de l'Humanistich Verbond en Flandre. Il y aura également la Fédération des Amis de la Morale laïque (FAML) en 1969, sous l'impulsion de Jean Schouters qui en sera le premier président.

Mais c'est finalement au sein du Centre d'Action Laïque, une structure de regroupement d'associations (et non de personnes) ayant un statut juridique, que les associations laïques se fédèrent en 1968.

Le 15 juin de cette année-là se tient à la maison de l'Union des anciens étudiants de l'ULB, à Bruxelles, l'assemblée constitutive du CAL à laquelle participent plusieurs associations laïques dont La Libre Pensée de Schaerbeek, la Fondation pour l'assistance morale aux détenus et la Famille heureuse de Liège. La Ligue humaniste en devient membre fondateur tout comme onze autres associations: la Fondation Magnette-Engel-Hiernaux,

de conscience. En effet, l'incendie fait de nombreuses victimes (on parle de 251 morts et 62 blessés) et leurs dépouilles sont rassemblées dans une chapelle ardente. Vu le nombre des victimes, un enterrement collectif est prévu. «On savait que parmi les victimes certaines se revendiquaient comme libres penseuses ou laïques et personne n'a pu intervenir pour un discours de type non confessionnel. Tout cela est passé sous le goupillon», résume

© Archives CAL

l'association Ernest De Craene, la Ligue de l'enseignement, l'Union rationaliste de Belgique, La Pensée et les Hommes, La Libre Pensée de Schaerbeek, Les Amis de la Jeunesse laïque, Pensée et Morale laïques ainsi que les associations présentes à l'assemblée constitutive³.

Le CAL est constitué autour d'un objet: défendre et promouvoir la laïcité. Son siège social se situe d'abord à Charleroi avant de s'installer à Bruxelles. Le premier président en est René Toussaint (1969-1971) dont le grand mérite sera de parvenir à rassembler les principales associations laïques autour du projet de Centre d'Action Laïque. Il est à la base de nombreuses autres réalisations comme la constitution, en 1964, de la Fondation pour l'assistance morale aux détenus et celle de la Fondation pour l'assistance morale laïque, avec Robert Dille, président de l'Humanistich Verbond. Pendant son bref mandat, il est secondé par une équipe de militants convaincus comme Lucia de Brouckère et André Corhay. Mais c'est avec la présidence de Paul Bakkeljauw en 1972 que les activités du CAL vont véritablement démarrer.

Un maître mot: «coordination»

Il y aura quelques résistances et il faudra convaincre, surtout au niveau régional, et expliquer qu'il ne s'agit pas d'instaurer une concurrence mais bien une coordination. En d'autres termes, rassembler en conservant la personnalité et les spécificités d'actions

de chaque association et prêter son concours aux associations en conjuguant leurs efforts, en les informant et en les représentant. L'objectif de la représentation par rapport aux pouvoirs publics sera essentiel, notamment à un autre niveau que le communal.

Des sections régionales du CAL seront progressivement créées. À ce sujet, Georges Liénard évoque avec émotion Claire Cornet «qui a mis tout son courage et sa détermination à rassembler l'ensemble des associations de la région liégeoise». Et de raconter: «Un soir, elle m'appelle en larmes. Ce sont des larmes de joie, tellement elle était émue et contente d'avoir réussi à rassembler tous les représentants des associations qu'elle avait invitées. Les choses se sont alors mises en place et ont mené à la création de la régionale de Liège.»

Chevilles ouvrières

Quand on lui demande quelles sont les personnalités qu'il souhaite évoquer, Georges Liénard cite spontanément deux importantes chevilles ouvrières de la structuration du CAL dont il souhaite mettre le rôle plus en lumière: Lucia de Brouckère et Jean Schouters.

Lucia de Brouckère est alors une éminente scientifique et professeure à l'ULB. Elle est, en tant que chargée de cours, la première femme à enseigner dans une faculté des sciences en Belgique. Libre-exaministe, militante laïque infatigable,

³ Premiers statuts du CAL publiés au *Moniteur belge* le 3 juillet 1969.

elle est membre du conseil d'administration de nombreuses associations parmi lesquelles l'Extension de l'ULB, La famille heureuse et la Ligue de l'enseignement, dont elle devient vice-présidente en 1964. Elle contribue activement à la création du CAL et en assume la fonction de vice-présidente de 1975 à 1981. «Au moment où j'étais président», raconte Georges Liénard, «elle était vice-présidente et c'était assez amusant car elle avait été ma professeure à l'université. Mais nous étions sur le même niveau. Elle a notamment lancé la réflexion sur la notion de laïcité et d'organisation des associations dont les statuts respecteraient les principes de laïcité. Lucia de Brouckère a aussi coordonné la mise en place de la régionale de Bruxelles avec beaucoup de doigté. Elle a été, en quelque sorte, la *missi dominici* qui allait dans les associations en sillonnant les régions, expliquant l'intérêt de se regrouper. Les unes après les autres, les régionales ont été créées.»

Jean Schouters est quant à lui colonel de l'armée belge. Pendant plus de vingt-cinq ans, ses combats sont ceux de la laïcité. Comme il est dit plus haut, il fonde la FAML en 1969. Administrateur du CAL dès 1971, il en est le secrétaire de 1972 à 1983. Il est également secrétaire du Conseil central laïque dès sa création, en 1972, jusqu'en 1996. La structuration du mouvement laïque lui doit beaucoup. Très soucieux d'informer les laïques, il crée le *Bulletin du CAL* en 1972. Plus tard, il exerce la fonction de rédacteur en chef du

magazine *Espace de Libertés*. «Un magazine à vocation générale, point de rencontre du mouvement dans son ensemble», comme il l'écrit dans son «testament» laïque⁴.

«Jean Schouters, c'était un administrateur militaire!» se souvient Georges Liénard. «Doté d'une mémoire extraordinaire, il était très pointilleux, rien ne lui échappait. En action depuis le début du CAL, il a été une figure centrale. Pour chaque réunion, il rédigeait une note personnelle dans ses petits carnets. Il me les avait remis et c'est vraiment une mine d'informations. Le CAL avait acquis une certaine réputation de "faire avancer le schmilblick". L'initiateur de cet état d'esprit, c'était Jean Schouters. Quand on prenait une décision, il avançait. Je pense que c'est ce qui a été la force du CAL. Travailler avec lui était très agréable, il donnait un suivi aux choses.»

Pour terminer, Georges Liénard évoque ce qu'il considère comme une belle réussite du Centre d'Action Laïque: «Je crois que le CAL a continué sur la lancée qui a été initiée par ce groupe-là – Jean Schouters, Lucia de Brouckère, Robert Hamaide et Paul Backeljauw – avec un extraordinaire développement. Ce qui me touche, c'est que ça marche toujours dans un esprit de collaboration et d'ouverture. Le CAL, ses présidents, ses bénévoles, ses travailleurs ont réussi à rester dans ce cadre. Cela avait été créé dans cet état d'esprit, cela continue. Et ça, c'est remarquable!» 

⁴ *Espace de Libertés*, n° 240, 1996.

La détention à petite échelle

À l'opposé des mégaprisons, une vision de la peine d'enfermement différenciée, individualisée et ancrée dans la société est en train de voir le jour. Afin d'accueillir les détenus, de les accompagner et de les préparer à leur réinsertion, le projet européen « Rescaled » prône la mise en place de petites maisons de détention.

Par Julie Papazoglou
Déléguée « Étude & Stratégie » - CAL/COM

« *The next big thing will be a lot of small things* » (la prochaine grande chose sera faite d'un tas de petites choses), telle est la *punch line* du nouveau projet *Rescaled* présenté au printemps dernier devant des députés européens et le ministre de la Justice Koen Geens. L'équipe de la plateforme *Rescaled, Recommandations for European Policymakers for detention of the futur*, présentait son projet mené par une dizaine d'associations actives en prison en Hollande, surtout, mais aussi en France, au Portugal et en Belgique. Parmi les partenaires belges, De Huizen/Les Maisons/The Houses ainsi que trois universités: UHasselt, UGent et la VUB.

En guise d'introduction, le directeur de la prison d'Oudenaarde, Hans Claus, et sa collègue criminologue à la KULeuven, Hélène Devos, ont dépeint une réalité carcérale alarmante, dénoncée depuis des décennies en Belgique et en Europe: des prisons surpeuplées, un taux de récidive très important, des dispositifs de réinsertion insuffisants.

Et de surcroît, des condamnations régulières de la Belgique et d'autres pays d'Europe par la Cour européenne des droits de l'homme ou par le Comité européen de lutte contre la torture du Conseil de l'Europe. « Tout cela s'explique, entre autres, par le fait qu'au XIX^e siècle, la Belgique était un État pilote en matière pénitentiaire. Nous avons cru que c'était gagné pour toujours. Ces quarante dernières années particulièrement, nous pouvons parler d'un surplace et d'un sous-investissement¹ », constate Hans Claus.

Petite structure pour grand projet

Pour y remédier, l'ABSL belge De Huizen/Les Maisons/The Houses a été créée en 2014. Née dans le giron de la Liga voor Mensenrechten (Ligue des droits humains néerlandophone), sous l'impulsion de Hans Claus, qui en est aussi le secrétaire et le porte-parole, cette structure cherche à convaincre le gouvernement fédéral de mettre en place des entités pénitentiaires à

¹ « Rescaled : des prisons dans la ville », mis en ligne le 24 avril 2019, sur www.prison-insider.com.

petite échelle, davantage tournées vers la société et qui pourraient offrir un accompagnement adapté à la réinsertion des détenus. La structure, composée de chercheurs, de directeurs de prison et de criminologues, a retenu l'attention du ministre Koen Geens et se développe depuis en parallèle au niveau européen à travers la plate-forme *Rescaled*.

Son objectif ? Réorienter totalement les politiques carcérales afin de remplacer, à terme, les grandes prisons par des maisons de détention. Un nouveau type d'enfermement est proposé au niveau des vingt-huit pays de l'Union européenne, à savoir des établissements de plus petite taille implantés au cœur des villes. «Le concept de “maison de détention” résulte de deux ans d'étude pluridisciplinaire croisant criminologie, architecture, économie, philosophie. Des journalistes et hommes politiques y ont été associés. La maison de détention est petite, avec une capacité de maximum 30 places, elle possède des régimes différenciés de sécurité et de programmes proposés, elle est ancrée dans la société, dans la ville, et pas à côté. Nous souhaitons que ce nouveau modèle remplace le vieux paradigme de l'incarcération classique, dans des prisons»²: ainsi le projet est-il décrit par son porte-parole.

«La détention du futur»

Selon Hélène Devos, la détention doit s'articuler autour de trois piliers. Premièrement, un petit nombre de détenus par maison qui permettrait une approche plus personnalisée de l'enfer-

mement ainsi qu'une responsabilisation accrue des prisonniers. Deuxièmement, une différenciation des maisons en fonction du type de détenus et du risque en termes de récidive et de sécurité. Car pour elle, «certains ont parfois besoin d'une infrastructure plus sécurisée que d'autres; certaines maisons seraient mises sous haute sécurité et l'idée serait que les détenus puissent, en fin de peine, être transférés dans des maisons à plus faible sécurité pour pouvoir mieux se préparer à leur sortie».

Et troisièmement, ce qui semble être le point le plus innovant du projet est l'intégration des détenus dans la société. *Rescaled* souhaite permettre aux détenus de se rendre utiles auprès de la communauté et du voisinage en implantant les maisons dans des zones d'habitation. «Il faut placer ces structures dans des quartiers d'habitations pour favoriser une interaction entre les détenus et leurs voisins et qu'ils puissent se sentir utiles. Une idée serait de permettre aux détenus de cultiver des fruits et des légumes pour les vendre aux habitants du quartier ou de tenir une boutique de réparation d'objets», termine Hélène Devos.

De 15 à... 1 200 détenus

Le ministre de Justice trouve l'approche intéressante, mais il estime qu'elle ne peut pas remplacer totalement celles des prisons actuelles. Tout en soutenant *Sterkhuis*, le premier projet pilote de maisons de réinsertion pour 15 détenus en fin de peine – ce qui n'est déjà pas exactement le projet des maisons de détention – dont la

² *Ibid.*



Les maisons de réinsertion, projet pilote axé sur une forme alternative de détention, s'apparentent davantage à l'intérieur d'un logement que d'une cellule de prison.

première ouvrira en septembre 2019 à Malines et la seconde début 2020 à Enghien, Koen Geens poursuit à Haren, à la périphérie de Bruxelles, la construction de la future mégaprison qui aura une capacité de 1 200 places.

Pour le CAL et d'autres associations actives en prison comme l'Observatoire international des prisons ou Bruxelles Laïque, ces projets pilotes peuvent être innovants, à condition qu'ils s'articulent autour d'une politique pénitentiaire réductionniste. Et surtout, qu'ils développent un véritable projet pédagogique porteur de sens pour les détenus. En effet, il semble totalement contradictoire et incohérent de poursuivre la construction d'une prison pour 1200 détenus et, dans le même temps, de soutenir un projet pilote porté par une ASBL qui dénonce précisément les dérives de ce type d'enfermement à grande échelle.

Par ailleurs, les risques de voir le filet pénal s'élargir en n'accordant le bénéfice de ces structures qu'aux détenus en fin de peine sont réels. Pour le CAL, ces maisons de détention devraient également être accessibles à d'autres catégories de détenus. Sans être abolitionniste, le CAL s'inscrit cependant dans une optique réductionniste de l'enfermement, qui doit globalement être repensé. La création de plus petites unités avec une catégorisation des profils, fait partie des pistes suggérées. Il est donc fortement regrettable que le seul projet pilote prévu à Malines s'articule uniquement pour les détenus en fin de peine. Et qui plus est, qu'il soit géré par une société de sécurité privée (G4S). En effet, en agissant ainsi, on délègue une compétence régionale à des structures privées, comme aux États-Unis, par exemple, avec les dérives que l'on connaît. 

Urgent ! Résister à Bolsonaro

Philosophe, journaliste, écrivaine, ex-secrétaire adjointe aux droits humains à São Paulo, Djamila Ribeiro est une figure phare du féminisme noir brésilien. Elle nous parle de ses livres, de son activisme et des effets délétères de l'extrême droite au pouvoir, dans un pays où le racisme et la violence sont monnaie courante.

Propos recueillis par Catherine Callico
Journaliste

Quelle est votre approche du féminisme ?

Je me place dans une perspective radicale de transformation de la société, qui passe par différentes étapes, et principalement, la rupture avec la vision abstraite de ce que l'on désigne comme «oppression». Nommer toutes les oppressions structurelles et savoir quelle place occupe la problématique au sein de la société: il y a encore des oppositions à considérer certaines réalités, dont celle de la femme noire. Mais c'est déjà un pas d'en parler et de connaître les statistiques des groupes sociaux pour pouvoir penser à des solutions émancipatrices.

Votre militantisme s'appuie sur l'écriture et en particulier sur la mise en évidence de la production des intellectuelles noires dans l'histoire. Une nécessité ?

L'écriture est un processus très important de restitution de notre

identité. Autrement, l'on grandit dans une société où on a la sensation qu'il n'y a pas de gens comme nous qui ont un savoir à partager. Il n'est pas réaliste que la vision d'un seul groupe domine. Dans *La place de la parole noire*, je questionne le droit à la parole dans une société où la masculinité, la blanchité et l'hétérosexualité sont la norme. Afin de penser à d'autres perspectives qui rompent avec l'histoire unique, et d'imaginer d'autres possibilités d'existence pour les Noirs. Mon action de résistance passe essentiellement par l'écriture, mais cela reste difficile dans une zone où la femme n'a jamais été perçue comme un sujet pensant. J'ai par exemple étudié la philosophie à l'université de São Paulo, mais je n'y ai jamais croisé de femmes philosophes qui y enseignaient. Dans le cadre de mes recherches, j'en ai contacté de mon côté. Cela me semblait essentiel pour contrer l'épistémicide, c'est-à-dire la mise à mort systématique de

nos productions intellectuelles et de nos savoirs.

Vous avez développé ces thématiques dès l'adolescence...

Ce thème est présent depuis mon enfance. Mon père militait au sein du mouvement noir au Brésil et dès la fin de mon adolescence, j'ai travaillé dans une organisation féministe noire de la ville de Santos où je suis née. Cette expérience a orienté mon parcours, y compris ma vie universitaire. Aujourd'hui, il faut également souligner l'importance des réseaux sociaux dans ce type de combat. J'ai, par exemple, débuté en écrivant sur le blog *Blogueiras*

negras» et c'est de cette façon que je suis devenue une personnalité visible.

Le féminisme noir est en hausse au Brésil depuis les années 1980. Y a-t-il eu des avancées depuis lors au niveau social et politique ?

Ces dernières années, des avancées avaient été opérées avec un ministère des Femmes consacré au genre, qui a permis la mise en place de réseaux solidaires d'aide à la violence domestique, et de matériel didactique. Une loi anti-féminicide a vu le jour au Brésil en 2015. Je reconnais l'aspect essentiel de ce type de loi, mais le cadre juridique doit être renforcé.



Face au retour d'un président autocrate raciste et sexiste, la résistance s'organise au Brésil. Diplômée en philosophie politique et ancienne secrétaire adjointe pour les droits de l'homme à la mairie de São Paulo, Djamila Ribeiro est aussi une activiste reconnue.

Le Brésil a toujours été en majorité catholique, mais désormais les Églises néo-pentecôtistes et évangéliques ont une influence croissante dans notre quotidien.

On reste face à des blocages institutionnels.

Notamment en ce qui concerne le droit des femmes à disposer de leur corps ?

La problématique est la même qu'à l'époque: l'avortement est toujours considéré comme un crime, et la sexualité féminine liée à la reproduction. En outre, le Brésil est le cinquième pays au monde où les violences faites aux femmes sont les plus nombreuses et le nombre de féminicides demeure très important. Les femmes noires constituent 27 % de la population et beaucoup n'ont pas accès à la justice, elles n'en ont parfois pas les moyens. De plus, elles vivent en majorité en périphérie. Et n'ont pas confiance en la police: toutes les 23 minutes, un jeune Noir est tué au Brésil. Elles subissent également une violence obstétrique: environ 200 000 d'entre elles, en majorité noires et pauvres, meurent chaque année d'avortements clandestins.

En mars 2018 le meurtre par des policiers de Marielle Franco, conseillère municipale à Rio, a soulevé une

vague de manifestations au Brésil et dans le monde.

Il est dangereux d'être une femme noire au Brésil, surtout si vous avez une voix. Nous sommes un groupe vulnérable à maints égards: quand on parle du génocide du peuple noir au Brésil, il faut y intégrer en masse les femmes, les gays, les transsexuels... Le racisme a tué des activistes: des morts trop tôt, des suicidés, des gens atteints par des maladies psychiques et la solitude institutionnelle. L'assassinat de Marielle Franco nous a profondément choquées. Elle était homosexuelle et très engagée contre le racisme, l'homophobie et les violences policières. Depuis, de nombreuses femmes qui ont travaillé avec elles sont devenues députées et en permanence accompagnées de gardes. Quand Bolsonaro a été élu, on m'a conseillé de quitter le Brésil. Mais je n'en ai pas l'intention sauf si je reçois des menaces directes, car je ne veux pas être une martyre.

En effet, la nomination de Jair Bolsonaro à la présidence du Brésil en janvier 2019 complique encore la donne ?

L'accès à la présidence de Bolsonaro a été appuyé par les Églises néo-pentecôtistes et évangéliques. Depuis, le ministère des Femmes est devenu ultraréactionnaire. Il promeut des clichés comme le rose pour les filles et le bleu pour les garçons, ainsi qu'un débat sur la sécurité publique qui criminalise la périphérie et l'image de la femme noire. C'est l'escalade. Le Brésil a toujours été en majorité catholique, mais désormais ces

Églises ont une influence croissante dans notre quotidien. Par exemple, un évêque évangélique gère la programmation de RecordTV, et Bolsonaro lui a permis d'obtenir un passeport diplomatique. Le maire de Rio de Janeiro est également lié à cette Église. De même, dans les assemblées et congrès nationaux, beaucoup de membres en font partie.

Depuis une dizaine d'années, les réseaux sociaux ont joué un rôle non négligeable dans cette distribution des cartes.

Assurément. Bolsonaro refusait régulièrement les invitations des chaînes télévisées, mais s'exprimait en *live* sur Facebook. Cette tactique a été utilisée par d'autres hommes politiques, comme le maire de São Paulo. De même, via les réseaux sociaux, le discours moralisateur des églises a infiltré beaucoup d'espaces au Brésil. Dans le contexte de l'élection de Bolsonaro, les *fake news* ont notamment joué un rôle fondamental. Le futur président a ainsi fait circuler dans les écoles l'idée que le candidat rival allait distribuer un kit gay aux élèves, et des biberons sous forme de pénis. Or, l'idée de l'autre candidat était simplement de proposer un matériel didactique pour aborder la diversité.

Derrière le mythe de la démocratie raciale qui perdure au Brésil, vous y dénoncez un racisme structurel croissant ?

Les autorités ont toujours fait passer l'idée que les races y cohabitaient de façon harmonieuse. Pourtant,

le racisme structure les relations sociales et, associé au sexisme, il place la femme noire dans une zone de vulnérabilité plus étendue. 52 % de la population brésilienne est noire, mais le Congrès est constitué à 71 % de Blancs. Cette quasi-invisibilité se retrouve notamment dans les médias et les arts. Les femmes noires occupent souvent des postes d'employées domestiques ou de sous-traitance dans le milieu tertiaire. Le Brésil est également le dernier pays à avoir aboli l'esclavage. Longtemps, le pays a nié l'existence de la race noire au profit du métissage.

Aujourd'hui, au Brésil, différents mouvements de résistance mobilisent la majeure partie de la population.

Oui, même s'il faut souligner une résistance historique, très souvent rendue invisible. Suite à différentes mesures prises par le gouvernement Bolsonaro, notamment par rapport aux coupes budgétaires dans l'éducation, on a assisté dans tout le pays à des manifestations et à l'urgence de retourner dans la rue. Mais ceux qui souffrent le plus de ces mesures sont historiquement toujours les mêmes. Ce qui est neuf, aujourd'hui, c'est que les mouvements de jeunes de la périphérie prennent davantage d'ampleur. Ils s'insurgent contre les violences policières et une fausse guerre des drogues. Il est intéressant de les voir se conscientiser dès l'adolescence. 



À lire

« Chroniques sur le féminisme noir » et « La place de la parole noire », Paris, Anacaona, 2019, 180 et 100 p.

60 Cours de religions : Hambourg comme modèle ?

64 Québec : le choix de la laïcité

67 Du jasmin et des urnes



Cours de religions : Hambourg comme modèle ?

Depuis 1995, les cours de « religions pour tous » regroupent les enfants de toutes confessions à Hambourg, en Allemagne. D'abord uniquement dispensés par des protestants, cela fait maintenant quatre ans qu'ils peuvent être donnés par des enseignants musulmans, alévis ou juifs. Les catholiques, eux, sont volontairement restés à quai.

Par Christophe Bourdoiseau
Correspondant à Berlin

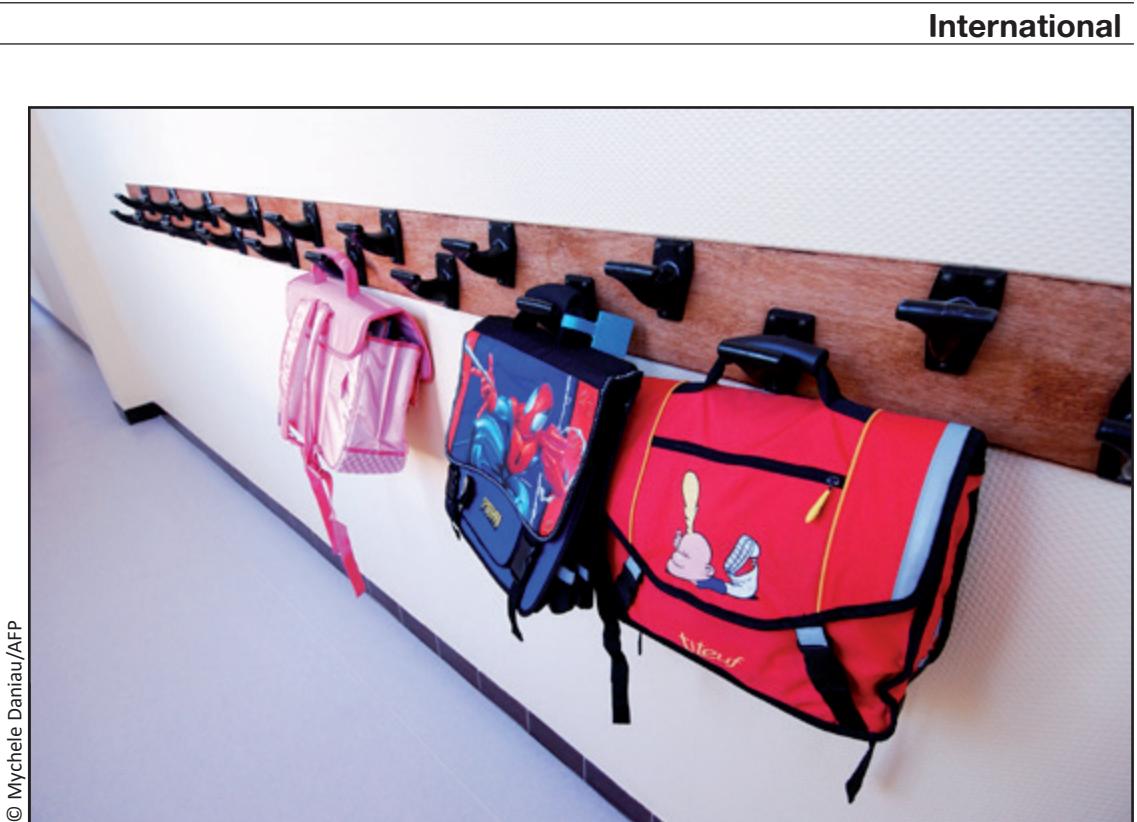
Comment organiser les cours de religions à l'école lorsque la société devient multiconfessionnelle ? La ville de Hambourg s'est posé la question il y a près de vingt-cinq ans déjà. Pour répondre au défi posé, elle a mis place un cours commun pour les élèves qui choisissent de suivre un enseignement religieux. « La pluralité était devenue tellement forte que le modèle d'un cours de religion classique – c'est-à-dire uniquement protestant à Hambourg – n'était plus adapté à la réalité de notre société », explique Hinnerk Wissmann, professeur de droit constitutionnel des religions à l'Université de Münster (WWU). Jusque dans les années 1980, Hambourg avait encore une grande majorité d'enfants issues de familles protestantes. Aujourd'hui, la ville hanséatique compte, dans ses écoles primaires, plus de 50 % d'élèves issus de l'immigration.

Ces cours de « religions pour tous » qui étaient, jusqu'en 2015, sous la tutelle de

la *Nordkirche*, l'Église protestante pour les régions d'Hambourg, de Schleswig-Holstein et de Mecklembourg-Poméranie-Occidentale, sont désormais accessibles aux enfants de toutes les religions, qu'ils soient musulmans, alévis, juifs, bouddhistes, hindous ou baháïs. « Nous ne cherchons pas à créer une unité religieuse, ni à présenter les religions de manière neutre. Il s'agit d'instaurer un dialogue qui permette de considérer les différences et la diversité comme une normalité et comme un enrichissement », explique Jochen Bauer, le chargé des questions de religion au ministère de l'Éducation de Hambourg.

Dialogue interreligieux en classe

Cette solution d'un cours de religions ouvert à toutes les confessions est aussi une réponse simplement pratique à la diversité religieuse qui caractérise nos sociétés plurielles. Ainsi, Hambourg n'a besoin que d'un seul professeur par école pour



© Mychèle Daniau/AFP

À Hambourg, le cours de religion est multiconfessionnel. La diversité est considérée comme une normalité et comme un enrichissement.

satisfaire tout le monde, tandis que la Hesse (région de Francfort) doit aligner jusqu'à... treize professeurs différents.

Rassembler plutôt que séparer

«Il est essentiel, dans une ville comme la nôtre où tout le monde cohabite, que les jeunes ne soient pas séparés en petits groupes mais qu'ils apprennent à vivre avec les différences des autres», insiste Ties Rabe, le ministre de l'Éducation social-démocrate (SPD) de Hambourg. «Pour cette raison, ce modèle a été accepté par la population. Il n'y a pas eu de protestation significative», confirme Hinnerk Wissmann.

Depuis 2015, la ville hanséatique a décidé de développer son modèle en autorisant les enseignants d'autres confessions à dispenser ces cours. Jusqu'à présent, les professeurs de religion étaient tous protestants. Hambourg a signé un contrat avec trois fédérations musulmanes pour permettre un dialogue avec l'administration. «L'islam n'est pas organisé comme la religion chrétienne. Il est beaucoup plus diversifié. Avec ce contrat, les fédérations se sont engagées à parler d'une seule voix. Cela exige de leur part beaucoup d'efforts de concertation interne et cela a parfaitement fonctionné», assure Jochen Bauer. «Nous avons trouvé des interlocuteurs qui nous permettent aussi de combattre le salafisme et les extré-

mismes», ajoute Christoph Krupp, chef de la chancellerie.

Les professeurs sont formés par l'Académie des religions du monde (*Akademie der Weltreligionen*), à l'Université de Hambourg. «Cette année, quinze nouveaux musulmans, cinq alévis et un juif seront capables d'enseigner la religion à tous les enfants dans les écoles de Hambourg», se félicite Jochen Bauer.

La confiance pour maître-mot

«Si le modèle de Hambourg fonctionne très bien, il reste bien sûr controversé», rappelle Hinnerk Wissmann. Certains théologiens, enseignants et représentants des communautés religieuses craignent que les élèves ne s'imprègnent pas assez de leur propre religion. Par ailleurs, les parents d'élèves chrétiens ou juifs sont susceptibles de ne pas accepter que leurs enfants soient instruits par des musulmans, et inversement. «C'est un tort car les enseignants musulmans connaissent parfaitement l'Ancien et le Nouveau Testament. Il s'agit d'un vrai cours de religion, pas d'un cours d'éveil sur les religions», rappelle l'islamologue Diaa Eldin Hassanein, professeur à l'université d'Osnabrück qui a écrit sa thèse de doctorat sur ce «modèle de Hambourg», selon une approche empirique. «Ils peuvent parfaitement expliquer aux élèves le rôle de Jésus dans le Coran. L'important est de rester neutre. Le fondement de ce modèle est la confiance des élèves qui se construit sur le dialogue. Sinon, le projet est voué à l'échec», ajoute-t-il.

«Nous n'avons pas constaté de craintes ou de peurs», assure Jochen Bauer. «La raison est que les différents acteurs de ce projet se connaissent. La prof de religion est souvent la maîtresse principale ou quelqu'un qui enseigne d'autres matières aux élèves. Tout est souvent une question de confiance», dit-il. L'arrivée d'enseignants de confession musulmane a permis par ailleurs de renforcer la confiance des élèves musulmans qui restaient sceptiques sur un enseignement de l'islam dispensé exclusivement par des protestants.

Avec un taux de désinscription pratiquement nul (0,1 %), ce cours de religion est un succès. Même l'extrême droite allemande, présente au Parlement depuis 2015, n'a pas remis fondamentalement en cause le modèle hambourgeois. L'AfD (Alternative pour l'Allemagne) a réclamé la résiliation du contrat signé entre la ville et les organisations musulmanes en 2012 mais n'a encore jamais fait campagne sur ce thème. «À part l'AfD, tous les partis y sont favorables», assure Jochen Bauer.

Les catholiques à quai

En revanche, les catholiques n'ont pas souhaité participer à cette expérience interreligieuse et interculturelle unique en Allemagne. L'évêché de Hambourg estime qu'on ne peut pas transmettre les croyances religieuses aux enfants avec des enseignants non catholiques. Elle a abandonné l'éventualité d'une par-

Même l'extrême droite allemande, présente au Parlement depuis 2015, n'a pas remis fondamentalement en cause le modèle hambourgeois.

icipation au cours de religions en commun lorsque le Sénat de Hambourg a signé un contrat avec les associations musulmanes. À contrario, la communauté juive a décidé de rejoindre l'expérience en 2014.

Depuis lors, l'évêché a repris le chemin du dialogue en voyant que même les parents catholiques envoyait leurs enfants au cours de religion pour tous. « Ils observent notre modèle avec intérêt croissant », assure Jochen Bauer. « En refusant les cours en commun, une partie de l'Église se fait le complice de l'établissement d'un islam politique », estime l'écrivain et psychologue Ahmad Mansour, qui pense que le principe des cours de religions distinctifs selon les confessions est rétrograde.

Enjeux politiques

Alors que l'enseignement dans les classes se déroule sans problème, le débat reste animé au niveau politique. La plus grande organisation musulmane d'Allemagne, Ditib (Union turco-islamique pour les affaires religieuses), a également signé le contrat avec

Hambourg. Mais elle est toujours sous l'influence des autorités religieuses turques qui envoient elles-mêmes leurs imams en Allemagne. « Lorsque le président turc, Recep Tayyip Erdogan, a essayé d'utiliser Ditib à Hambourg à des fins politiques, nous avons sorti le carton jaune. Heureusement, l'aile libérale de l'organisation s'est imposée », explique Jochen Bauer. « Les influences venues de l'extérieur existent dans toutes les religions. Si l'on interdisait cette organisation, cela remettrait en cause le lien des catholiques avec le Vatican », rappelle Hinnerk Wissmann.

Un modèle pour les autres «Länder»?

« J'enseigne l'islam dans une église catholique à Osnabrück. Au départ, les parents y étaient opposés. Aujourd'hui, les enfants catholiques, musulmans et juifs ont des projets en commun », constate l'islamologue Diaa Eldin Hassanein. Pour ce qui est du cours de « religion pour tous », « l'important est que l'initiative vienne de la société, comme ce fut le cas à Hambourg, et que cela ne soit pas imposé par le haut. Sinon, c'est l'échec assuré ». Le modèle intéresse évidemment d'autres grandes villes d'Allemagne qui vivent la même évolution sociale et religieuse. « Mais il faudra beaucoup de temps pour que d'autres régions s'y mettent. C'est un travail de très longue haleine. »

Québec : le choix de la laïcité

Après de vifs débats, la loi sur la laïcité de l’État a récemment été adoptée par l’Assemblée nationale du Québec : elle consacre la laïcité comme pilier de l’identité politique et civile québécoise, notamment par le biais de l’interdiction du port de signes religieux aux agents de l’État en position d’autorité. Bien que cette norme soit (presque) anodine ici, outre-Atlantique, cela fait «jaser». Avec ce choix de société, le Québec opère officiellement un tournant.

Jean-François Grégoire
Chargé d’études - Bruxelles Laïque

C’était une promesse de la Coalition Avenir Québec (CAQ), élue majoritairement au scrutin de l’automne dernier : inscrire, une bonne fois pour toutes, la laïcité dans les lois fondamentales de la Belle Province. Depuis les élections provinciales de 2007, le Québec ne cessait de tergiverser au sujet de la gestion démocratique du pluralisme. D’aucuns croyaient que la commission présidée par le sociologue Gérald Bouchard et le philosophe Charles Taylor aboutirait à des recommandations susceptibles de mettre fin à ce qu’on a appelé la «crise des accommodements raisonnables». Or, malgré la quasi-unanimité que le rapport Bouchard-Taylor a suscitée dans le monde politique, le Parti libéral (PLQ), alors au pouvoir, n’avait pas jugé bon d’aller de l’avant avec un projet de loi conséquent sur la laïcité.

Maintenant, c’est chose faite. Le Québec a choisi la laïcité, rompant

ainsi avec le multiculturalisme canadien caractérisé par une hostilité aux principes républicains. Puisant dans la tradition française de droit civil, l’ambition est d’affirmer une conception civique de la citoyenneté, comme la loi 101 de 1977 (Charte québécoise de la langue française) a fait du Québec la seule province officiellement franco-phone. Reste à voir si cette législation sur la laïcité deviendra le jalon historique espéré.

Deux traditions juridiques

Globalement, c’est dans le contexte du *Commonwealth* – hérité du colonialisme et de la suprématie politique et religieuse du chef du Royaume britannique – qu’il faut situer le multiculturalisme que l’on retrouve en Angleterre, mais aussi dans les *dominions* tels que l’Australie, le Canada ou la Nouvelle-Zélande. Notons éga-

lement que ces pays ont en commun le système parlementaire britannique et sont des fédérations, établies à l'origine sous un mode impérialiste. Tout comme les Romains, les Britanniques ont permis à leurs colonies de conserver leurs langues, leurs religions ainsi que leurs cultures, dans la mesure où celles-ci ne contrevenaient pas au pouvoir et aux institutions coloniales. Ce qui se voulait en théorie un libéralisme protégeant le droit de propriété se révéla plutôt, en pratique, une institutionnalisation de la domination des peuples. C'est ainsi que la loi canadienne sur les Indiens a inspiré les dirigeants d'une autre colonie à régime fédéral, l'Afrique du Sud, lors de l'élaboration des lois consacrant l'apartheid.

Dans cette perspective, on peut comprendre pourquoi le Québec a, jusqu'aujourd'hui, refusé de signer la Constitution de 1982. Le Premier ministre fédéral de l'époque, Pierre Elliot Trudeau, modifiait le Canada en abandonnant l'idée des deux nations fondatrices pour consacrer la «grande mosaïque culturelle canadienne». La Charte des droits et libertés fut enchâssée dans la Constitution et le pays se posait dès lors comme un phare de l'humanité en adoptant une conception postnationale, cosmopolite, de l'État et de la citoyenneté.

Dans les faits, cette manœuvre avait l'objectif politique d'affaiblir le nationalisme québécois, qui avait le vent en poupe depuis quelques années. La Constitution fut adoptée par Trudeau et les Premiers ministres des neuf autres provinces, dans ce qui a été appelé la Nuit des longs couteaux. Iro-

niquement, le Québec s'est servi de la clause dérogatoire que le fédéral avait concédée aux provinces pour leur faire accepter la Constitution fédérale, plus que n'importe quelle autre. Celle qui permet à une province d'adopter une loi contrevenant à la Charte fédérale, sous certaines conditions, pour préserver la souveraineté des parlements fédérés. Dans la quasi-totalité des cas, c'était pour protéger la loi 101. C'est dans ce même contexte qu'aujourd'hui le gouvernement québécois utilise cette clause pour inscrire dans le droit, le choix de la laïcité. Il s'agit en quelque sorte, ironie du sort, du dernier rempart juridique permettant de protéger les spécificités de la société québécoise.

Limitations des libertés individuelles : au nom de quoi ?

Ce n'est pas l'inscription du principe de séparation de l'Église et de l'État qui pose problème à certains, mais ses applications pratiques. La CAQ a décidé de suivre la recommandation du rapport Bouchard-Taylor stipulant qu'il serait raisonnable d'imposer un devoir de réserve aux employés de l'État détenant un pouvoir de coercition, mais d'y ajouter aussi les enseignants, en position d'autorité à l'école. Les auteurs du rapport ont, depuis, changé leur fusil d'épaule et se sont joints aux contestataires qui distinguent « laïcité des institutions » et « laïcité des personnes ». Cette dernière entrant forcément en conflit avec la conception des droits et libertés de la personne contenue dans les Chartes canadiennes et québécoises.



© David Himbert/Hans Lucas/AFP

Au Québec, le multiculturalisme est à situer dans le contexte du Commonwealth, héritage colonialiste de la suprématie politique et religieuse britannique.

Chez les opposants, on déplore l'utilisation de la clause dérogatoire car on juge qu'il n'y a pas de motif supérieur justifiant l'interdiction du port de signes religieux. Par exemple, qu'elles soient nées au Québec ou issues de l'immigration, les futures policières ou enseignantes portant le hijab se voient privées d'un choix de carrière. Au nom de quoi ? Le gain est intangible alors que les conséquences négatives sont concrètes et pourraient, toujours selon les opposants, nuire à l'intégration des immigrés.

Bref, le choix du Québec de légiférer en matière de laïcité affirme une conception civique de la citoyen-

neté : elle inverse le fardeau de la preuve en demandant plutôt pourquoi le port de signes religieux devrait être soustrait au devoir de réserve qui pèse sur les employés de l'État en position d'autorité. Il choque autant qu'il enthousiasme en entretenant la rivalité juridique entre le Québec et le Canada et pose, à nouveaux frais, la question de la séparation des pouvoirs et de la souveraineté populaire. Reste à voir s'il rallumera la flamme souverainiste ou s'il prouvera, au contraire, que le nationalisme québécois peut s'épanouir dans le cadre politico-juridique du fédéralisme canadien. 

Du jasmin et des urnes

En octobre et novembre prochains, pour la deuxième fois depuis la chute de l'ancien président Ben Ali, les Tunisiens se rendront aux urnes pour des élections législatives et présidentielles aux enjeux cruciaux. Même si elle apparaît comme un pays qui a réussi sa transition démocratique, la Tunisie doit faire face à de nombreux défis: la montée du fondamentalisme religieux et la fuite de ses jeunes vers l'Europe.

Par Vinciane Colson
Journalistes « Libres, ensemble »

Le 9 octobre 2018, la Tunisie adoptait une loi condamnant toutes les formes de discriminations raciales. Une première dans le monde arabe. Une victoire pour la société civile tunisienne qui dénonçait depuis longtemps les violences à l'égard des Noirs tunisiens ou subsahariens, considérés comme des esclaves dans certaines régions du pays. Quelques mois plus tôt, le pays avait adopté une autre loi historique, celle contre les violences faites aux femmes. Mais sur le terrain, peu de choses ont changé. «Nous sommes les champions des lois écrites. Sur le papier, toutes les lois sont extraordinairement égalitaires, pour les femmes, mais sur le terrain rien ne bouge», nous expliquait Fawzia Zouari lors de son passage à Bruxelles en novembre dernier. Écrivaine et journaliste tunisienne, docteure en littérature française et comparée de la Sorbonne, elle milite pour les droits des femmes au pays du jasmin et s'inquiète de la montée du fondamentalisme religieux.

«Il y a sur le terrain une telle islamisation des mentalités que les pratiques ont changé. Vous avez des jeunes filles qui ne militent plus comme féministe et qui attendent un mari. La moitié des femmes se voilent, 100 % même dans certaines petites villes du Sud. Nous n'avons jamais vu ça. On a diffusé pendant des années un feuilleton turc, *Le Harem du sultan*, et les jeunes filles s'imaginent toutes devenir des courtisanes.» Depuis septembre 2017, les Tunisiennes peuvent enfin épouser des non-musulmans. Une loi arrachée par les militantes féministes mais qui a suscité de vives oppositions politiques. Tout comme celle sur l'égalité successorale entre hommes et femmes. «Du temps de Bourguiba, cette loi aurait trouvé moins de résistance.»

Une oumma menaçante

Cette islamisation de la société pourrait être favorable au parti islamiste Ennahdha. Un parti qui

Près de neuf ans après la chute de Ben Ali, la révolution a laissé un goût amer à ceux qui l'ont portée.

a choisi de devenir un mouvement dont «l'islam n'est pas la finalité, mais un point de référence». Au qualificatif d'islamiste, ses leaders préfèrent désormais celui de «démocrate-musulman», en référence au parti démocrate-chrétien en Europe. Principale force au Parlement tunisien, Ennahdha avait dû se résoudre à céder la place à un cabinet de technocrates début 2014. Mais pour Youssef Seddik, philosophe, anthropologue et islamologue tunisien, c'est le seul parti organisé, capable de remporter les élections. «Cela me paraît être un danger énorme pour la Tunisie. Je ne crains pas que le pouvoir soit issu un jour de cette formation politique, ce serait tout à fait légitime s'ils emportent une majorité qu'ils gouvernent comme tous les partis de droite qui ont gouverné en Europe. Ce qui m'effraie le plus, c'est un peu ce qui se passe en Turquie: qu'ils poursuivent un système qui annihile la nation. La Tunisie n'existera plus. L'Égypte n'existera plus. Dans ce système, il y a ce qu'on appelle l'oumma, le concept de nation islamique, sans frontières. Et à la fin des fins, c'est toute la planète qui doit être islamisée. Le plus effarant, c'est que ça n'existe pas dans le Coran. Le Coran contient un verset formidable: «Si Dieu le voulait, il aurait fait de vous une seule oumma

mais il n'a pas voulu.» «Pour Fawzia Zouari, c'est dans la laïcité que la Tunisie pourra trouver son Salut. La Constitution de 2014 précise le caractère civil de l'État tunisien mais elle somme l'État de «protéger le sacré». «La laïcité reste quand même l'impensé arabe et musulman. On est tous censés être croyants en terre musulmane parce qu'un athée, ça n'existe pas...»

Des jeunes désenchantés

Près de neuf ans après la chute de Ben Ali, la révolution a aussi laissé un goût amer à ceux qui l'ont portée: les jeunes. Le chômage touche 30% des jeunes diplômés. «En 2011, les jeunes se battaient pour leur dignité, mais aussi pour des conditions de vie meilleures, pour le travail, pour une école publique et un système de santé publique performants qui donnent à chacun la possibilité de se faire soigner dans des conditions dignes et les moyens de subsistance minimale dans sa vie quotidienne. Ces droits ont même été inscrits dans la Constitution. Malheureusement, ces demandes ne sont pas satisfaites aujourd'hui», explique Mokhtar Trifi, président d'honneur de la Ligue tunisienne des droits de l'homme. Et les jeunes perdent espoir, au point de tenter leur chance en Europe via la Méditerranée, au péril de leur vie. Les Tunisiens sont aujourd'hui devenus la première nationalité en termes de nombre de demandeurs d'asile en Italie. Ils sont 1 910 à être arrivés en Italie entre janvier et avril 2018, huit fois plus qu'à la même période l'année précédente. «Que l'on parte de



©Fethi Belaid/AFP

Syrie, d'une zone de guerre, je comprends», nous dit Fawzia Zouari. «Mais pourquoi, après la révolution, les Tunisiens n'ont-ils pas cessé de partir? Il n'y a pas que les jeunes, d'ailleurs. Les compétences sont partis aussi.» Pas moins de 10 000 ingénieurs sont partis en moins de trois ans, mais aussi bon nombre de médecins. Ils s'installent en France et en Allemagne principalement. «On a la démocratie que l'on a voulue, mais il y a un malaise qu'il faut étudier. Pourquoi toujours cette envie d'aller vers l'Europe?»

Si ces intellectuels appréhendent le résultat des élections, ils ne perdent pas espoir en l'avenir et demandent le soutien de l'Europe. «En ce moment, en Tunisie, il y a le camp des modernistes qu'il faut soutenir, ceux qui veulent faire de la Tunisie un pays moderne, non corrompu. Et il y a ceux qui veulent nous faire

revenir au Califat», poursuit Fawzia Zouari. Elle qui demande que l'Europe soutienne les laïques et les modernistes, «au lieu d'aller si souvent serrer la main des islamistes et signer des contrats pour avoir l'argent.» Youssef Seddik poursuit: «L'Europe ne doit pas intensifier l'aide à notre égard ou les échanges commerciaux, non. Elle doit affirmer que son destin est lié au nôtre.» Autre piste d'espoir: les femmes, les Tunisiennes. «Je leur fais confiance», déclare Fawzia Zouari, «je crois qu'elles vont être la grande force de résistance contre l'obscurantisme.» Et de faire un parallèle avec l'époque de Bourguiba, lorsqu'il a proclamé l'indépendance de la Tunisie en 1956. «Il avait misé sur deux choses: l'éducation et l'égalité pour toutes les femmes. C'est cette dimension qui a fait entrer la Tunisie dans la modernité.»

En octobre et novembre se tiendront respectivement des élections législatives et présidentielles en Tunisie. Un moment clé pour faire le point sur différents enjeux relatifs aux droits fondamentaux.





72 La peinture des sentiments

75 De la beauté terrible
du monde

La peinture des sentiments

Figure de proue du cinéma français, Céline Sciamma porte haut les valeurs féministes. Avec «Portrait de la jeune fille en feu», elle tisse une histoire d'amour troublante au XVIII^e siècle entre une peintre et son modèle. Offrant au passage un rôle vibrant à son actrice fétiche, l'engagée Adèle Haenel que nous avons rencontré.

Par Sigrid Descamps
Journaliste

C'est l'un des films qui a fait vibrer le Festival de Cannes en mai dernier. Non pour son côté sulfureux, le film étant plus sensuel que sexuel, mais pour le tableau des sentiments qu'il esquisse à coups de pinceau. L'histoire débute dans un atelier de peinture, la professeure y prend la pose et se trouble à la vue d'un tableau que l'une des élèves a sorti d'une armoire. On y découvre une jeune femme dans la pénombre, dont le bas de la robe s'est enflammé. Une œuvre mystérieuse qui a pour titre *Portrait de la jeune fille en feu*. On replonge alors quelques années en arrière. La peintre, Marianne, débarque sur une île bretonne. Nous sommes en 1770, un temps où les femmes ont encore beaucoup à conquérir. Sur place, l'artiste devra réaliser le portrait d'Héloïse, une jeune femme qui a quitté le couvent suite au suicide de sa sœur. Celle-ci devait épouser un riche Milanais. La fiancée disparue, c'est donc sa sœur qui prendra sa place, mais l'intéressée résiste: elle refuse de poser, s'opposant par ce geste au mariage qui lui est imposé, à la vie qu'on lui dicte. Marianne devra se faire

passer pour une dame de compagnie et l'observer au plus près afin de la reproduire sur la toile. Entre les deux femmes, une relation s'installe, tendue d'abord, tendre ensuite, amoureuse enfin... Pour camper ces héroïnes, Céline Sciamma, à qui l'on doit déjà *La Naissance des pieuvres* et surtout *Tomboy* et *Bandé de filles*, a jeté son dévolu sur Noémie Merlant, et son actrice fétiche (et compagne dans la vie), Adèle Haenel. Avec deux Césars en poche (pour *Suzanne* et pour *Les Combattants*), l'actrice de 30 ans se démarque tant par son parcours rythmé par des personnages forts dans des films de registres variés, que pour son engagement en tant qu'artiste et que femme.

Un engagement constant à l'écran, à la vie

Actrice, on l'a vue tour à tour capitaine d'une équipe de natation synchronisée (*La Naissance des pieuvres*), fille-mère (*Suzanne*, c'est d'ailleurs en recevant son César qu'elle fera son coming-out et affichera sa relation



Avec ses personnages, Céline Sciamma nous rappelle le chemin parcouru depuis deux siècles pour les femmes, et celui qu'il reste à faire.

avec Céline Sciamma), aspirante soldat (*Les Combattants*), activiste (*120 battements par minute*) ou encore flic (*En liberté*, qui lui vaudra une nouvelle nomination au César de la meilleure actrice). « Je crois qu'en fin de compte, ces femmes finissent toutes par me ressembler un peu », constate Adèle Haenel. « Il ne faut pas trop construire ses personnages. Ils évoluent au fil du tournage. Quand je commence un film, je pense à la façon de jouer les scènes, d'interagir avec les autres. J'avoue que je ne le vois jamais au travers du personnage en tant qu'unité psychologique... » Tout en reconnaissant que la psychologie n'est toutefois jamais loin : « Jusqu'à présent, j'ai fait des films qui correspondaient aussi à des moments de ma vie où je me posais des questions sur tel ou tel sujet. J'adore me pencher

sur les questions de représentation, les techniques de jeu, comment on allie la technique à une certaine philosophie. Comme un petit chimiste de garage, j'essaie de mettre tout ça en branle. Je suis mue par une dynamique de recherche. Du coup, j'essaie de trouver des rôles en phase avec ma période de réflexion, ou je l'y amène. Mais souvent les deux se rejoignent. Par exemple, pour le *Portrait de la jeune fille en feu*, je me posais pas mal de questions sur l'obscénité de l'émotion. En Europe, on a une tradition de l'acteur à fluide, qui tremble, brûlant, avec un rapport un peu incandescent à l'émotion. Parfois, c'est obscène, j'avais envie de jouer quelque chose qui soit plus issu des influences japonaises. Un personnage dont le visage est comme un masque immobile, comme celui d'une héroïne

de BD dessinée avec deux simples traits. Et puis, il y a la dynamique, la façon dont le personnage se construit, le masque qui se craquelle et la vie qui apparaît plus nettement.»

Non à l'image de l'actrice passive !

Pour elle, camper Héloïse était donc une évidence, même si beaucoup l'auraient bien vue endosser le rôle de Marianne, d'apparence plus forte, plus libre, et dans sa tête et dans son corps. «On me dit souvent que j'aurais dû faire Marianne, mais il était prévu que j'incarne Héloïse dès le début», réagit l'intéressée. «Avec Céline, on partage pas mal de réflexions. Ce film, c'est un dialogue entre un peintre et un modèle. Il parle du rôle du modèle, c'était évident pour moi de l'incarner. Ce n'est pas un rôle subsidiaire. On a trop tendance à vouloir diviser entre ceux qui pensent et ceux qui sont, c'est un discours dominant qui est faux. J'ai vu à Paris une exposition sur Dora Maar, que l'on se contente souvent de décrire comme une muse de Picasso. Comme si elle n'avait été que cela, qu'elle s'était contentée d'être regardée ! C'est complètement con de voir les choses comme ça !» L'image de l'actrice passive, elle le concède, cela l'agace. «On peut se limiter à être de la pâte à modeler dans les mains d'un réalisateur quand on débute, mais par la suite, cela n'a aucun intérêt. Cela voudrait dire qu'on remet toute responsabilité dans les mains du réalisateur. Or, l'acteur a, lui aussi, sa part de responsabilité. On travaille ensemble, pas sur une œuvre sortie tout droit de la seule tête du réalisateur. C'est

du moins comme cela que je vois les choses. Quand on fait quelque chose, on s'implique, dans l'histoire, dans la façon dont elle est racontée. Quand je fais un film, je suis passionnée. Je m'implique à fond. Je n'arrive pas à lire d'autres scripts à ce moment-là ou à parler d'autre chose que ce que je suis en train de faire.»

L'implication, l'engagement, on y revient. Le film aborde aussi la condition de la femme. Avec ses personnages, Céline Sciamma nous rappelle le chemin parcouru depuis deux siècles, et celui qu'il reste à faire. Ce dont Adèle est bien consciente : «Les avancées féministes sont là, mais il ne faut surtout pas voir les choses sur le mode de la concession. L'ordre établi ne change que si des mouvements politiques se mettent en place. Si les femmes ont obtenu des droits, surtout ces cinquante dernières années en Europe occidentale, c'est grâce à leur mobilisation !» Un engagement auquel l'actrice participe à sa façon, en revendiquant son homosexualité, en incarnant des battantes. Une évidence pour elle. «Les artistes dialoguent avec le monde. Cette image de la bulle increvable des artistes est fausse. La vraie force vient du monde réel. L'artiste doit prendre en charge des questions politiques de manière artistique. Je suis fan de Nina Simone, une artiste formidable : tout son engagement politique est au service de l'art. On a notre responsabilité. On me trouve sans doute trop sérieuse, mais je prends ça à cœur». Ce qui, à nos yeux, est loin d'être un défaut. ♀



«Portrait de la jeune fille en feu»
Drame historique de Céline Sciamma
FR • 2019 • 120'
Dans les salles dès le 02.10

De la beauté terrible du monde

«Les Enténébrés», troisième roman de l'écrivaine, psychologue clinicienne et psychanalyste française Sarah Chiche, se dévore telle une fresque sombre et puissante sur l'amour fou. Les traumatismes familiaux y côtoient ceux de l'histoire, des décombres de la Deuxième Guerre mondiale à la catastrophe climatique actuelle. Un livre miroir de notre époque.

Par Pierre Jassogne
Journaliste

À Paris, Sarah, psychologue, vit avec Paul, un brillant intellectuel hanté par la question de la fin du monde et du réchauffement climatique. À Vienne, où elle part pour écrire un article sur les conditions d'accueil des réfugiés, Sarah tombe amoureuse de Richard, un musicien archi-connu. Ils se cherchent, se perdent, se trouvent, s'éprouvent... N'allez pas croire qu'il s'agit d'une énième autofiction, dont la littérature française contemporaine a le secret de fabrication. «Mon seul centre se trouve dans le corps de l'écrivure. Et Sarah est traitée sur le même plan que tous les autres personnages du livre», précise Sarah Chiche, très marquée par des auteurs comme Fernando Pessoa, Thomas Mann, Maurice Blanchot ou Marguerite Duras. «Ils sont dans un refus systématique de toute psychologisation, en n'expliquant pas les causes, mais en les montrant», poursuit-elle.

Le roman de Sarah Chiche raconte ainsi l'histoire des fantômes qui nous

ont précédés, de ceux que nous avons aimés ou haïs, qui continuent à parler en nous et à nous hanter. À l'occasion d'une enquête sur une extermination d'enfants dans un hôpital psychiatrique autrichien, ceux de Sarah vont réapparaître pour ne plus la quitter. Traversée par d'autres existences, par diverses époques, la jeune femme laisse ressurgir toute son histoire familiale. Le XX^e siècle a fait émerger, à chaque génération, quelques figures hallucinées par l'absurdité du monde puisque la maladie familiale prend naissance dans la déportation du grand-père, Pierre, victime d'expériences nazies, revenu traumatisé, qui deviendra par la suite photographe pédophile dans l'Afrique postcoloniale. D'une génération à l'autre, les personnages des *Enténébrés* traversent le siècle, en répétant des comportements ténébreux. En s'en éloignant aussi, malgré tout, malgré eux, comme dans une ronde – à l'instar de celle d'Arthur Schnitzler – où la mort et le désir circulent entre les individus.

*Écrivaine,
psychologue
clinicienne et
psychanalyste,
Sarah Chiche
s'interroge :
jusqu'à quel
point les fautes,
les erreurs de
nos ancêtres
nous influen-
cent-elles ?*



© Hermance Tray

« Il y a ce que l'histoire collective nous transmet, c'est vrai, mais en tirs-nous toujours les enseignements nécessaires ? Vraisemblablement, non ! Avons-nous tiré tous les enseignements qui ont conduit l'Europe au nazisme ? Il faut croire que non quand on voit, un peu partout dans le monde, revenir l'extrémisme et son lot d'horreurs. À titre individuel, c'est la même chose. Jusqu'à

quel point les fautes, les erreurs de nos ancêtres nous influencent-elles ? Comment pouvons-nous nous en affranchir ? Et surtout, quelle est notre part de libre arbitre ? Nous avons beau être épris de liberté, nous sommes parfois recouverts à notre corps défendant par les fautes commises par ceux qui nous ont précédés. Vous avez beau ne pas vouloir ressembler à votre mère, il

suffit d'une attitude, d'un mot, d'un regard, pour qu'elle parle en vous.», continue Sarah Chiche.

Un climat où tout brûle

Dans le roman, on trouve en toile de fond un personnage central: le climat. Il s'ouvre d'ailleurs par un temps caniculaire, par un soleil trop vif embrasant le ciel viennois. «*Les Enténébrés* est le cauchemar d'un climat où tout brûle, où le souffle du vent est à chaque fois l'opérateur du mal, cette folie qui circule de génération en génération dans un monde dévasté par le réchauffement climatique, les guerres, les exils... C'est un livre qui dit l'époque dans laquelle nous nous trouvons. Certains personnages se comportent parfois comme des lâches, des salauds, les hommes comme les femmes, parce qu'ils ont eux-mêmes souffert de la violence, de l'inceste ou de la folie. C'est la cascade des violences.», ajoute l'auteure.

Dans ce climat de dévastation généralisé, les coeurs brûlent aussi, l'auteure voulant faire ce lien entre l'écologie terrestre et l'écologie psychique: «De même que le climat se dérègle, nous aussi, nous pouvons nous dérégler, en nous consument d'amour, de peur ou en étant en proie à de telles tristesses ou angoisses que nous gelons émotionnellement.» C'est ainsi qu'au sortir d'une nuit sans sommeil en Autriche, alors qu'elle était au chevet de réfugiés, Sarah se retrouvera soudain foudroyée par l'évidence de la passion. «L'amour, y compris dans ses formes excessives, est peut-être le lieu où nous pouvons exprimer la part la plus obscure et la plus secrète de notre individualité»,

relève la psychanalyste. «À travers lui, il s'agit aussi de s'essayer à la liberté, au risque, voire à une forme de résistance, alors que l'imminence de la fin des temps nous menace», affirme l'auteure.

L'amour de la folie du monde

Si le roman est celui de l'amour fou entre adultes, *Les Enténébrés* aussi celui de l'amour fou entre un parent et son enfant. «C'est un sujet qui me préoccupe beaucoup. Raconter l'histoire d'amour d'un enfant pour sa mère, même quand elle est maltraitante. Je voulais décrire cette capacité à pouvoir aimer et vivre pour deux, même quand votre mère est incapable de vous aimer, même quand celle-ci porte la mort en elle, n'aime plus la vie, ne s'aime plus elle-même.»

En fin de compte, cet amour pour la folie du monde est la clé du roman de Sarah Chiche. «Je tenais beaucoup à ce que cette idée soit chevillée dans le corps des personnages, dans le corps de l'écriture, comme si le livre était un plaidoyer pour la vie envers et contre tout, même si les ténèbres sont au cœur du récit. Je souhaitais célébrer la beauté terrible du monde, en étrennant la vie de toutes ses forces.»

Car pour l'écrivaine, notre vie intime est le reflet du monde: «L'intime ne peut pas se penser en dehors du politique. Il est tout à fait frappant de voir la manière dont les attentats qui ont frappé la France et la Belgique, ces dévastations collectives, ont agi en nous et nous ont poussés à faire des choix que nous n'aurions peut-être jamais faits dans d'autres circonstances.»

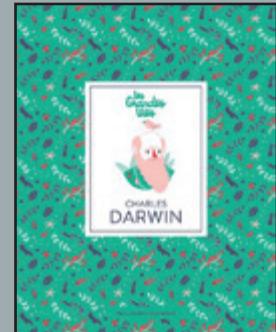


Sarah Chiche, «Les Enténébrés», Paris, éditions du Seuil, 2019, 368 pages.

Et Charles devint Darwin

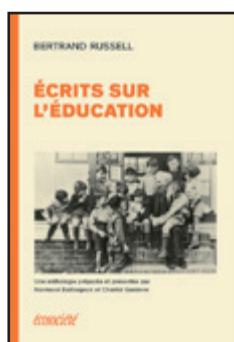
Gallimard Jeunesse propose la traduction en français de la superbe collection *Little Guides to Great Lives* publiée par les éditions anglaises Laurence King, démontrant, une fois encore, le talent des auteurs britanniques pour la vulgarisation scientifique à destination du jeune public. Il s'agit de petits albums s'adressant aux jeunes lecteurs entre 8 et 13 ans, centrés sur des biographies de personnalités célèbres telles Marie Curie, Frida Kahlo, Léonard de Vinci, Nelson Mandela et ici, Charles Darwin. Au milieu du XIX^e siècle, en élaborant les théories de l'évolution et de la sélection naturelle, Charles Robert Darwin a révolutionné notre vision du monde, posant les bases d'un programme de recherche toujours vivace. Il tient une place centrale dans le développement des idées scientifiques mais également humanistes car il a popularisé auprès de ses contemporains une réflexion sur leur place dans le processus de l'évolution. L'auteur, Dan Green, compte à son actif de nombreux ouvrages pour les jeunes consacrés

aux sciences et technologies dont certains ont été primés. Agrémenté des illustrations enjouées de Rachel Kats-taller et doté d'un texte aisément accessible et bien documenté, l'ouvrage fait partager de manière agréable le sens des travaux du célèbre naturaliste. Il raconte dans un premier temps son enfance marquée par sa curiosité naturelle et son goût des collections. Son parcours scientifique est ensuite retracé, abordant de manière



Des maths à l'éducation

«Un pasteur, alerté par la rumeur publique sur des choses peu usuelles qui semblent se passer dans [l'école de Beacon Hill], vient constater par lui-même ce qu'il en est. Il frappe à la porte. C'est une petite fille dénudée



qui lui répond. «Oh mon Dieu!», s'exclame le pasteur. «Il n'existe pas!», répond la petite fille en lui refermant la porte au nez.» Cette jolie légende sur l'école fondée en 1927 par Bertrand Russell et son épouse, Dora Black, illustre les multiples facettes de ce grand penseur du XX^e siècle. Mathématicien et philosophe anglais, père de la logique formelle,

détenteur du prix Nobel de littérature de 1950 pour son engagement humaniste et de libre-penseur, Bertrand Russell est moins connu pour sa pensée sur l'éducation et son intérêt pour les pédagogies nouvelles. Afin de

découvrir la philosophie de l'éducation de Russell, les coéditeurs de l'ouvrage, Normand Baillargeon et Chantal Santarre, ont traduit dix-huit de ses textes (dont quatorze le sont pour la première fois en langue française). Ces derniers abordent des thèmes aussi divers que les finalités éducatives, les curriculums, la discipline, la sexualité, les savoirs réputés inutiles, le lien entre éducation et religion... On y trouve quelques perles, dont un article daté de 1932 sur la sexualité et l'éducation. Le philosophe y défend une vision très libre et naturelle de la sexualité, insistant sur l'accès à une information juste et scientifique dès le plus jeune âge, prônant l'égalité entre les sexes. Il y développe l'idée selon laquelle le patriarcat ne peut s'accorder

La fille du bus

ludique les différentes étapes qui vont le mener à la rédaction de ses trois œuvres majeures: *L'Origine des espèces par le moyen de la sélection naturelle* (1859), *La Filiation de l'homme et la sélection liée au sexe* (1871) et *L'Expression des émotions chez l'homme et les animaux* (1890). Pour finir, un chapitre est consacré à son héritage scientifique et une chronologie et un glossaire agrémentent opportunément l'album. Parmi «Les grandes vies», celle du père de la biologie moderne est à mettre sans hésiter entre toutes les jeunes (et moins jeunes) mains. (ac)

 Dan Green, «Charles Darwin», illustrations de Rachel Katstaller, Paris, Gallimard Jeunesse, coll. «Les Grandes Vies», 2019, 64 pages. Prix: 9,90 euros

commoder de l'égalité entre les femmes et les hommes, en imaginant cette évolution de la société: si la filiation sociale par le père est l'enjeu principal du contrôle de la sexualité des femmes (à qui appartient l'enfant?), la libération de la sexualité des femmes induira une diminution du rôle des pères... Sur ce point, l'histoire ne lui donnera pas raison. Russell est un penseur fourmillant, d'une époque révolue qui autorisait l'émergence d'intellectuels complets: ici, celle d'un mathématicien, philosophe, profondément engagé. (jdv)

 Bertrand Russell, «Écrits sur l'éducation. Une anthologie préparée et présentée par Normand Baillarger et Chantal Santerre», Québec, Écosociété, 2019, 308 pages. Prix: 25 euros

Il n'y a pas de place publique, de boulevard prestigieux ou d'espace d'exposition à son nom. Seulement une petite rue, dans un quartier défavorisé de Montgomery, en Alabama. Le 2 mars 1955, neuf mois avant Rosa Parks, elle est la première à refuser de céder sa place à un Blanc dans un bus parcourant la petite ville du sud des États-Unis. Elle est la première à tenir tête à la police, à la justice et à la société qui la couvre d'opprobre. Elle est la première et pourtant elle n'est pas devenue une figure emblématique de la lutte contre la ségrégation raciale: l'histoire l'a, au contraire, effacée progressivement. Il faut dire que la jeune Claudette Colvin a bien peu d'atouts pour se faire respecter dans la société raciste et patriarcale d'alors: non seulement elle est noire, issue d'un milieu très modeste, mais elle est femme et «fille-mère» d'un enfant à la peau blanche, de surcroît. Rosa Parks était une bonne chrétienne, «vertueuse et distinguée», elle. Elle n'en a pas moins été instrumentalisée par la National Association for the Advancement of Colored People, ceci dit. Car à l'époque, ce sont les hommes – comme un certain Martin Luther King Jr – qui parlent et montent à la tribune. Partant de la biographie de Claudette Colvin publiée par l'écrivaine française Tania de Montaigne en 2015, l'illustratrice Émilie Plateau quitte le rayon autobiographique pour raconter la vie de Claudette Colvin. Entre le roman graphique et le documentaire dessiné, en sépia et style naïf, *Noire* rend justice à celle qui a été injustement invisibilisée. Et lui rend un hommage anthume, car quelque part aux États-Unis, Claudette Colvin vient de fêter ses 80 automnes. (ad)

 Émilie Plateau, «Noire. La vie méconnue de Claudette Colvin» d'après Tania de Montaigne, Bruxelles, Dargaud, 2019, 136 pages. Prix: 18 euros

On a soif d'idéal ?

Par Milady Renoir

Autrice-poétesse et animatrice d'ateliers d'écriture

Convaincu.e.s que le temps presse, que le déni conduit l'humanité dans le mur, de nombreux écomilitants.e.s souffrent d'eco-anxiété (anxiété climatique). Le blues du militant vert s'insinue dans le corps, entre angoisses et culpabilités, à coups de somatisations multiples et ultrasensibilités dès qu'on cause raz-de-marée, sécheresse ou inondations. S'élèvent de certains réseaux sociaux les voix de quelques-un.e.s qui ont pété les plombs. La transition écologique étant ralentie, voire empêchée par les lois propesticides, prolobbys pharmaceutiques, automobiles, nucléaires, armements, les «éco-anxieux» (proches du déjà connu burn-out militant) peuvent tomber en larmes devant une caissière d'un hypermarché qui vend encore des sacs en plastique. Ces gens sensibilisés, souvent formés politiquement, parfois même activistes, se trouvent atténués alors qu'ils et elles luttent, savent. On se représente les dépressifs et dépressives comme des personnes inactives ou désactivées. Ils et elles rejoignent les 298 millions d'individus dans le monde qui souffrent de dépression.

Marée noire de burn-out, bore-out, le *greenwashing* et autres inepties conséquentes des médiocraties que les États du «Nord» développent en termes de «protection de l'environnement», tout cela invoque une perte de contrôle qui fragilise ces personnes tournées vers le bien commun local et global.

On connaît les syndromes post-traumatiques, mais une psychiatre états-unienne, Lise Van Susteren, diagnostique un stress «prétraumatique» répandu, entre autres, dans les labos et les universités: «de la colère, de la panique et des pensées intrusives et obsessionnelles chez ceux qui ne peuvent qu'alerter de la survenue imminente d'un drame écologique». Une peur de ce qui n'est pas encore arrivé (enfin, pas partout).

Cette angoisse névrotique morale est autant individuelle que collective. On trouvera aussi des groupes de classes sociales privilégiées créant des ghettos survivalistes aux États-Unis pour se préparer au pire, auquel ils n'ont pas été confrontés. Un autre pendant alarmiste est la collapsologie (étude de l'effondrement) qui scénarise l'après-pétrole. Là aussi, organisation en écohameaux pour ne plus subir, pour s'extirper du lieu urbain, commun, pour s'insulariser, «s'autonomiser» (sic).

Que disent les Inuits, les insulaires, les peuples des déserts, chassés de leurs villages, de leurs terres, par la fonte des glaces, la montée ou la disparition des eaux? Cette anxiété n'est-elle pas d'abord une culpabilité morale et «blanche»? Ne devrions-nous pas plutôt cultiver le champ de la responsabilité et agir en conséquence? 

Les Pompes Funèbres Générales de Belgique

s.a. **Tielemans**

Maison fondée en 1875

Funérailles civiles

de toutes classes et crémation

Chaussée d'Alsemberg 19 - 1060 Bruxelles

Tél. 02 537 05 64

Direction: Michèle et Jacques Delrieu-Raulier

Funérailles Wyns

Transferts,
Funérailles, Crémations,
Assurances décès,
Contrats personnalisés

24h/24h

Tél: 02 538 15 60
GSM: 0477 28 76 26

Rue aux Laines 89
1000 Bruxelles
(près de St Pierre Et Bordet)

Contact: Dominique Peeren



**SOCIETE BELGE
POUR LA
CREMATION**

Association sans but lucratif
Fondée en 1906

Seuls, au service du public,
nous défendons la dignité de l'idéal
crématiste. Faites-vous membre
Assistance, complète
et désintéressée

DOCUMENTATION GRATUITE
SUR DEMANDE ET SANS
ENGAGEMENT

Boulevard Maurice Lemonnier, 1
1000 Bruxelles
02 513 03 96

Années

Théâtre, émissions, jubilé... les bonnes énergies



i Théâtre de Poche • Chemin du Gymnase 1a, 1000 Bruxelles • <http://poche.be>

ESPACE de libertés

Éditeur responsable

Jean De Bruecker

Directeur de la publication

Hervé Parmentier

Rédactrice en chef

Sandra Evrard

Secrétaire de rédaction

Amélie Dogot

Production

Fabienne Sergoynne

Illustrations

Philippe Joisson

Graphisme

YEBOgraphics

Imprimeur

Kliemo

Fondateur

Jean Schouters

Abonnement

10 numéros

Ne paraît pas en juillet - août

Belgique : 20 € • Étranger : 32 €

par virement au compte du CAL :
IBAN : BE16 2100 6247 9974

BIC : GEBABEBB

TVA : BE 0409 110 069

ISSN : 0775-2768

Centre d'Action Laïque

Campus de la Plaine ULB, CP 236

Boulevard de la Plaine

1050 Bruxelles

Tél : 02 627 68 68 • Fax : 02 627 68 01

E-mail : fabienne.sergoynne@laicite.net

www.laicite.be

Avec l'appui de l'Administration générale de la Recherche scientifique - Service général du pilotage du système éducatif - Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le Centre d'Action Laïque s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données soient conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD), adopté par le Parlement européen le 14 avril 2016 (règlement n° 2016/799). Plus d'infos : www.laicite.be/vi-privee





Libres, ensemble

LES RENDEZ-VOUS DE LA LAÏCITÉ SEPTEMBRE 2019

À LA TÉLÉVISION

Entretien avec Amin Maalouf

(28')

Présentation : Catherine Haxhe

Après *Les Identités meurtrières* et *Le Dérèglement du monde*, l'écrivain franco-libanais nous parlera de son dernier ouvrage, *Le Naufrage des civilisations*, dans lequel il pose un constat bien peu optimiste de notre société.

Date	Heure	Chaine
08/09	09H20	La Une
11/09	23H45	La Trois
14/09	10H30	La Une

La Fête des Lumières, pour bâtir des ponts

(10')

Présentation : Vinciane Colson

Bâtir des ponts entre les enfants plutôt que des murs, c'est l'un des objectifs de la Fête des Lumières, organisée pour la deuxième année consécutive par le CAL/Liège. Une expérience inoubliable pour les enfants de 6^e primaire, au-delà de tout communautarisme.

Date	Heure	Chaine
17/09	En fin de soirée	La Une
30/09	23H45	La Trois

La laïcité, un principe pour vivre ensemble

(28')

Présentation : Vinciane Colson

C'est le 29 mars 1969 qu'une douzaine d'associations créent le Centre d'Action Laïque, qui sera le fer de lance des grands combats de la laïcité. Au travers de l'histoire de ces 50 dernières années de laïcité organisée, ce documentaire du CLAV explique les tenants et aboutissants du principe.

Date	Heure	Chaine
22/09	09H20	La Une
25/09	23H45	La Trois
28/09	10H30	La Une

À LA RADIO

Sur la Première RTBF vers 20H (28')

Dans l'esprit des « décrocheurs » scolaires

Samedi 07 septembre

Quand la précarité empêche de se soigner

Samedi 14 septembre

Pour une justice fiscale

Samedi 21 septembre

Les Cannabis Social Clubs dans les filets de la justice

Samedi 28 septembre

50 ANS de Laïcité

1969 2019

10 11
12 13
OCT 2019

LA CITE MIROIR
SAUVENIERE
LIEGE

Avec :

Henri Bartholomeeusen • Henri Pena-Ruiz • Isabelle Boni-Claverie • Tania De Montaigne • Pascal Chabot
Edouard Delruelle • Jean Leclercq • Adriana Costa Santos • Christine Mahy • Paul Jorion
Arnaud Zacharie • Djemila Benhabib • Dounia Benslimane • Pascal Blanchard • Chafik Chraibi
Danny Singoma • Guy Haarscher • Michel Rosenfeld • Jean-Yves Camus • Joan-Francesc Pont Clemente
Jérôme Jamin • Jonathan De Lathouwer • Raphaël Glucksmann • Valérie Piete • Caroline Sägesser
Bérangère Taxil • Eric Favey • Albert Moukheiber • Bernard Rey • François Hollande

Avec les spectacles Esperanza Europa d'Aziz Chouaki, Laïka et Pueblo de David Murgia et Ascanio Celestini,
Féfé & Leeroy, L'Or du commun et l'exposition Darwin, l'original.

50ANS.LAICITE.BE

Une organisation de



Avec le soutien de

